

## CLI CSM ANDRA

### ASSEMBLEE GENERALE

Lundi 04 décembre 2023

#### COLLEGE DES ELUS :

MADEC Nathalie	Présidente de la CLI
FRIGOUT Jean-Marc	1 <sup>er</sup> Vice-Président de la CLI
HEDOUIN Guillaume	Conseiller régional
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
MAHIER Manuella	Déléguée communautaire du Cotentin
GUILLEMETTE Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
LECHATREUX Jean-René	Délégué communautaire du Cotentin
THOMINET Odile	Déléguée communautaire du Cotentin

#### COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

MARTIN Jean-Paul	AEPN
HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
BROC Marie-Cécile	CRILAN
MARGERIE Pierre	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
ROUSSELET Yannick	Greenpeace
LEFEUVRE Bernard	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	Nucléaire en questions

#### COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

PERNOT Guy	CFDT
MAULER Pierre	CFE-CGC

#### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BARON Yves	
BOUST Dominique	
DRUEZ Yveline	
FOOS Jacques	
HAMELIN Jacques	
QUINGARE Didier	
POTIER Christophe	SDIS de la Manche

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

MILLERET Sophie  
RECARTE Julien  
TORRES Patrice  
GERMAIN Marie-Pierre  
DENIAU Isabelle  
STRICOT Lysaine  
DRESSAYRE Catherine  
SIMON Hubert

Agent du SIDPC  
Directeur CSM ANDRA  
Directeur de la DIGE  
ANDRA  
ANDRA  
ANDRA  
ANDRA  
ASN

**EXCUSES :**

REMY-BASTIT Cécile  
JEAN Antoine  
HEBERT Dominique  
AMIOT Guy  
LEBLOND Auguste  
VOIZARD Patrice  
LARQUEMAIN Jean-Louis  
VOISIN Eric  
PETITJEAN Stéphanie

Conseillère régionale  
Conseiller régional  
Conseiller départemental  
Délégué communautaire du Cotentin  
Délégué communautaire du Cotentin  
  
Conseil de l'ordre des pharmaciens  
Chambre de commerce et d'industrie  
Directrice de cabinet de M. Le Préfet

*La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MADEC.*

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Bonjour à toutes, bonjour à tous. Ce matin, il n'y a ni son ni image. On va quand même enregistrer et je demanderai à chacun de se présenter lorsqu'il prendra la parole et parler bien distinctement.

**M. LUNEL.-** Ce n'est pas dit que cela fonctionne. On a un enregistreur portable que l'on apporte habituellement en cas de secours mais je ne vous garantis pas que l'on puisse faire un compte-rendu précis, malheureusement. Nous l'avons, on enregistre et on verra bien ce que l'on peut faire avec ce qu'il y a sur la bande d'enregistrement.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Pour démarrer la séance, je vais évoquer quelques points. Comme vous le savez, nous avons eu la journée de résilience et dans la cadre de cette journée « Tous résilients face aux risques », les CLI de la Manche ont proposé une exposition sur les thématiques nucléaires, qui été réalisée à la médiathèque de Les Pieux, au mois d'octobre. Apparemment, plus d'usagers sont venus et se sont présentés à la bibliothèque durant cette période. On peut donc penser que cela a eu quand même un impact positif.

Nous avons eu une réunion de concertation, qui a été organisée entre la préfecture et les CLI de la Manche. Cela avait été évoqué dans les autres CLI. Elle a eu lieu le 14 novembre dernier, et l'objectif de cette rencontre était d'organiser une rencontre et d'échanger sur les exercices nucléaires et les plans d'urgence. Les différents points qui ont été évoqués :

- L'alerte des populations ;
- La mise à l'abri ;
- Les pastilles d'iode ;
- L'information et la communication ;
- L'évacuation ;
- Le plan d'urgence ;

Odile, étant donné ton statut de maire et le retour des exercices que tu as, peut-être as-tu un mot à dire à ce sujet ? Veux-tu en dire quelques mots ?

**Mme THOMINET.-** Je pense que cela a été une réunion très, très importante, et c'est vrai que nous avons été bien entendus. Je remercie toutes les personnes qui étaient présentes, parce que c'était important d'avoir cette réunion. Monsieur le préfet, qui est le nouveau préfet, ainsi que la directrice de cabinet ont bien entendu ce que nous rencontrons comme problématiques dans toutes les CLI, en particulier celle de Flamanville, parce que comme ici, nous avons des problèmes de téléphonie, par exemple, etc. Tous ces sujets ont été à nouveau abordés et on espère qu'il va y avoir une suite. D'ailleurs, je leur ai demandé qu'ils nous dressent à nouveau un point à propos de tout ce qui a trait aux exercices nucléaires, parce qu'on sait très bien que, là aussi, il y a des défaillances de la part de l'État, notamment concernant la communication. Tout cela a été de nouveau relayé, et on espère cette fois que nous allons être entendus. Nous le verrons bien, notamment à l'occasion des prochaines CLI qui nous donneront l'opportunité de demander un retour de la préfecture sur ces points. Je n'en dirai pas plus puisque ce n'est pas le sujet du jour.

**Mme la PRÉSIDENTE-** Merci de ton intervention. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ?

**M. ROUSSELET.-** Juste un tout petit mot pour dire que, de fait, je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. On a fait un point en fin de réunion à partir duquel on a rédigé une liste de questions relativement précise. De fait, on a été écouté, mais il nous faudra veiller que l'on ait été entendu. C'est bien là où l'on va voir si on sera entendu. J'ai quand même rappelé que c'était le énième directeur de cabinet qui me disait « Cette fois ci, cela allait changer ». J'espère que ce sera vraiment le cas cette fois. Cependant, c'était très intéressant. On avait demandé cette réunion, on l'a eue, merci à eux de nous avoir reçus, merci à propos de la façon dont cela s'est passé. Maintenant, affaire à suivre.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** La semaine passée, donc nous avons la trente-cinquième Conférence annuelle des CLI, qui s'est déroulée à Paris, et les membres de la CLI étaient nombreux à participer à cette conférence. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir parmi les personnes qui y étaient présentes ? J'ajoute que l'ensemble des points évoqués qui nous avaient été proposés m'ont semblé tout à fait intéressants. Selon moi, c'était une journée positive.

**Mme BROC.-** En principe, un point était prévu « Débattre sur l'IRSN et l'ASN », et cela a été annulé. Le président de la CLI nous a dit que cela avait été annulé au dernier moment. On l'a tous déploré parce qu'on ne nous a pas donné la parole à ce sujet.

**Mme DRUEZ.-** Comme Yves BARON, Guy VASTEL et Madame qui vient de s'exprimer, j'y ai participé. C'est vrai que d'avoir une présentation de la loi par des personnes du Gouvernement constituait une réelle attente. Cela a été effectivement annulé très tardivement. Pour autant, on n'a pas été les seuls puisqu'il y avait également une autre réunion au niveau des personnels de l'ASN et de l'IRSN qui a été également annulée. On a bien vu qu'il y avait véritablement une omerta, en tout cas que l'on ne souhaitait pas que le sujet soit discuté. Et c'était vraiment très contrariant parce que c'était tout de même, on va dire, le point dur de cette 35<sup>ème</sup> journée de l'ANCCLI, puisque l'on considère que c'est véritablement de l'information qui doit être donnée aux 32 CLI présentes. Il y avait 32 CLI présentes sur les 35 qui existent. Si vous voulez, une grosse déception à ce niveau.

Sinon, l'après-midi était consacré à la culture du risque, avec les exemples de quelques pratiques à l'extérieur, voire dans d'autres pays. Cela ne pouvait être qu'enrichissant, bien sûr.

Nous avons une réunion entre les vice-présidents de l'ANCCLI et le président de l'ASN, ainsi que les quatre commissaires, les membres du Bureau de l'ANCCLI, la veille de la réunion des CLI mais le sujet a été également shunté.

Pour compléter, il faut savoir qu'il y avait également une réunion du Haut comité pour la transparence la semaine dernière. Les quatre collèges qui composent le Haut comité, qui sont à peu près les mêmes qu'ici, se sont attachés à rendre un avis sur la loi, avis qui doit être transmis au gouvernement. Évidemment, chaque mot a été pesé, on y a passé toute la matinée. Il fallait trouver quelque chose qui soit consensuel, ce qui n'était pas simple, les syndicats estimant que, tout de même, la partie humaine était très ignorée dans cette loi. A priori, on est parvenu à trouver un consensus. Je pense que cela doit être en ligne et cela a été envoyé au gouvernement. La date limite pour effectuer d'éventuelles modifications était fixée à vendredi soir. Je pense que cela sera en ligne sur le site du Haut comité cette semaine.

Voilà en ce qui concerne les informations que je souhaitais vous communiquer.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Sinon, concernant la visite de l'EPR de Flamanville qui a été proposée aux membres de la CLI CSM Andra et Orano La Hague, le 22 décembre 2023, les inscriptions sont closes.

Concernant le bulletin d'information CLI, il va être édité et envoyé aux habitants du Département de la Manche, et les membres des bureaux seront consultés par e-mail pour avis et relecture. Le bulletin pourra être envoyé au premier trimestre 2024.

Est-ce que tout le monde m'entend bien ?

## **1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLI DU 22.06.2023.**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Nous allons passer à la validation du compte-rendu de l'assemblée générale de la CLI du 22 juin 2023... Oui, Yannick ?

**M. ROUSSELET.-** Un tout petit mot, un petit point d'ordre avant que l'on ne commence et pour éviter des ambiguïtés : la présentation par l'Andra fait apparaître elle-même l'ordre du jour, la validation, etc., mais je pense qu'il serait bon pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté de ne pas laisser penser que c'est l'Andra qui a préparé l'ordre du jour, ou qui présente l'ensemble de tout cela. C'est-à-dire que l'Andra fasse une programmation de tout ce qu'elle va présenter est très bien, mais pour éviter que l'on dise à l'extérieur que c'est l'Andra qui a composé l'ordre du jour et qui a validé, etc... Que ce soit bien clair : c'est le Bureau qui établit l'ordre du jour, que c'est nous qui validons un compte rendu qui est bien le nôtre, etc. C'est juste un point de détail, mais je pense qu'il faut éviter ces ambiguïtés parce que, si un tel document sort à l'extérieur, on dira que c'est l'Andra qui a établi l'ordre du jour, qui a procédé aux validations, etc. Évitions cela pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** C'est un point de détail qui a son importance.

*Arrivée d'une représentante de la préfecture.*

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Concernant ce compte rendu, nous n'avons pas reçu de commentaires ou de remarques à ce jour. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

**Compte-rendu de l'assemblée du 22/06/2023 validé** (vote à l'unanimité)

## **2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CLI CSM ANDRA. (CLI)**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Le deuxième point est l'Approbation de la modification du règlement intérieur de la clé du CSM Andra. Je souhaite vous faire la proposition de remettre cette délibération lors d'une prochaine CLI, parce que nous avons travaillé et retravaillé le nouveau règlement intérieur, sur lequel j'ai encore passé quelques heures hier, en le comparant aussi avec les autres, notre projet étant d'en faire quelque chose de plus abouti et de compléter ceux de Flamanville et d'Orano dans lesquels, par exemple, l'envoi de documents aux suppléants n'existait pas. C'est vrai que nous avons eu aussi un courrier du CRILAN qui pointait effectivement une question de temps. Je ne sais pas si, parmi vous, certains ont également rencontré des difficultés pour prendre en compte tous les documents.

Il faut aussi préciser la question des frais de mission on ne nous en dit pas plus sur les frais de mission alors que cela apparaît quand même plus clair pour les deux autres. Ainsi, pour le prochain, je propose que l'on travaille sur la même mouture que celle des deux autres règlements intérieurs qui ont déjà été votés et que l'on décide ultérieurement si, effectivement, on veut les retravailler. Il s'agirait que l'on procède comme on l'a fait dernièrement. Si besoin, cela peut éventuellement passer par une réunion de Bureau Inter-CLI. En attendant, je propose qu'on le reporte de manière à le terminer au plus juste parce que, actuellement, il ne me semble pas abouti, en tout cas tel que nous l'aurions souhaité.

Est-ce que quelqu'un a des remarques ? Non. Le report est donc validé et je vous remercie.

**Validation du Report de l'approbation du point N° 2**

### **3. ÉVÈNEMENTS SURVENUS SUR LE SITE DU CSM ANDRA DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22.06.2023. (EXPLOITANT - ASN)**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Le troisième point : Les événements survenus sur le site du CSM Andra depuis la dernière assemblée générale du 22 juin, et c'est présenté par l'exploitant et par l'ASN. Merci à vous.

**M. RECARTE.-** Merci. Vous me direz si vous m'entendez correctement, surtout au fond de la salle.

Depuis la dernière assemblée générale de la Commission locale d'information, deux événements intéressants sont survenus au CSM. Le premier est survenu le 22 juin 2023, avec une absence de prélèvement à la Chambre de Mesure Globale (CMG), qui recueille les eaux pluviales du site. Le classement de cet événement a été retenu comme étant un « Événement intéressant l'environnement » et l'information à l'ASN été communiquée le 12 juillet 2023.

A propos des causes de cette absence de prélèvement : l'opérateur en charge de réaliser le prélèvement n'a pas identifié sur le relevé du système informatisé de contrôle (SICM) - c'est le système qui contrôle les écoulements, qui fait donc les mesures - qu'un écoulement avait eu lieu durant la période et qu'une mesure était nécessaire. Il n'a ainsi pas conservé le prélèvement et a évacué l'effluent dans la fosse de la CMG.

Pour illustrer le principe, on n'a pas d'écoulement d'eau de pluie, on ne doit pas prélever d'eau de pluie, puisque c'est dans une fosse et ce sont des eaux qui sont déjà présentes, des eaux de pluie qui sont tombées dans les semaines précédentes. Il n'y a donc pas d'intérêt de faire la mesure. Mais il avait réellement plu.

Concernant les conséquences : il n'y a pas eu de conséquences sur la sûreté et l'environnement, considérant notamment que les eaux de ruissellement transitant par la Chambre de Mesure Globale ont bien été contrôlées en continu, en application du point II de l'article 14 de l'arrêté Rejet de 2003. Parce qu'en parallèle de ces prélèvements, on opère un prélèvement continu avec une mesure directe sur l'effluent, qui est réalisée par un Cobenade, un équipement de contrôle Bêta/Gamma sur nappe d'eau. Ainsi, cela prélève l'eau en continu et cela la fait passer sous deux détecteurs, ce qui permet de connaître l'activité Bêta/Gamma en continu dans les eaux. A cela, vient s'ajouter le contrôle des rejets

réalisé par Orano, parce que notre exutoire pluvial passe à l'Andra, puis par l'un des bassins d'orage d'Orano, et est ensuite rejeté à la Sainte Hélène. Toutefois, cela présente un écart vis-à-vis des prescriptions de l'arrêté Rejet. C'est là une mesure qui est obligatoire.

En ce qui concerne le traitement de cet événement : le premier point a consisté en la vérification de la cohérence des données pour déterminer l'origine de l'erreur et réaliser une évaluation de la concentration volumique en tritium du rejet. S'agissant de l'estimation, l'activité était comprise entre 2,2 - donc la mesure réalisée sur l'eau de pluie - et 19,6 becquerels par litre - cette fois sur la partie drainage couverture. Pour résumer, on a réalisé une mesure comparative entre l'eau de pluie tombée durant cette période et l'activité de l'eau de drainage, qui peut être plus marquée en tritium sur notre site, dans le but d'obtenir une fourchette d'activité certaine sur (inaudible).

Il s'est agi de déterminer si l'origine de l'écart était due à un défaut logiciel ou un défaut de report d'information, de faire tracer par impression du rapport de l'outil informatique le relevé de débit à chaque contrôle. Cela permet d'avoir une trace de la présence ou non d'écoulement durant la période. Il s'est également agi de réaliser une information sous forme de rappel auprès de l'ensemble des opérateurs sur la nécessité de l'autocontrôle et de la prise de recul. Ce sont là des activités qui sont réalisées tous les trois jours. On peut donc avoir une forme d'habitude, il est ainsi nécessaire de faire des rappels réguliers concernant l'autocontrôle, la vérification, avant rejet, ou non, de prélèvement.

S'il y a des questions sur ce point, n'hésitez pas à me les poser.

**M. VASTEL.-** Je voulais avoir une petite précision. Quand vous parlez de l'eau de pluie qui est à 2,2 becquerels de tritium, vous ne parlez uniquement que de l'eau de pluie ?

**M. RECARTE.-** Oui, ce n'est que de l'eau de pluie.

**M. VASTEL.-** De l'eau que vous avez récupérée et analysée, donc.

**M. RECARTE.-** Oui.

**M. VASTEL.-** D'accord, merci.

**M. RECARTE.-** En somme, c'est vraiment pour cadrer entre le minimum présent dans l'eau de puits et le maximum potentiel atteint dans le drainage couverture et puisque les eaux pluviales ruissellent sur le site et sont toujours comprises dans cette gamme d'activité.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Plus de questions ? On va donc passer au point suivant ...

**M. RECARTE.-** Il y a encore un évènement.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Pardon.

**M. RECARTE.-** Un second évènement est intervenu durant cette période : le 31 juillet 2023, on a noté cette fois-ci un dysfonctionnement du préleveur atmosphérique. L'évènement a été classé « Évènement intéressant l'environnement ». L'information en direction de l'ASN a été faite le 17 aout 2023.

Concernant la cause du dysfonctionnement du préleveur : un défaut d'isolement sur le réseau électrique du bâtiment des bassins a nécessité la mise à l'arrêt de certains équipements à l'origine du défaut, dont le préleveur atmosphérique, ce qui nous a conduit à ne pas pouvoir prélever durant 24 heures.

A propos des conséquences : ce dysfonctionnement est sans conséquence sur la sûreté et l'environnement, puisque le Centre de stockage de la Manche n'effectue pas de rejets gazeux. De plus, les concentrations volumiques Alpha et Bêta globales mesurées sont très faibles, et ce depuis plusieurs années. On vous a présenté ici un tableau qui reprend les moyennes entre 2018 et 2023, les maximums et les minimums obtenus entre 2018 et 2023, et parce qu'aujourd'hui le Centre n'émet que du rejet diffus et donc des niveaux très faibles.

En ce qui concerne le traitement de cet évènement : en premier lieu, on a remplacé des pièces défectueuses sur le préleveur pour sa remise en service. Le préleveur étant soumis à des conditions météorologiques difficiles - puisqu'il se situe sur la couverture et est soumis aux intempéries - des modifications techniques sont engagées afin de limiter l'impact de l'humidité, notamment sur son fonctionnement. Cela va entraîner un changement d'orientation et des modifications de fonctionnement pour limiter l'apport d'humidité à l'intérieur de l'équipement, parce que c'était bien cela qui était à l'origine du problème.

Avez-vous des questions sur cet EIE ?

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Il n'y a aucune question ? Non. Nous passons donc au point suivant.

#### **4. RETOUR SUR L'INSPECTION INSSN-CAE-2023-0090 DU 18 JUILLET 2023 SUR LE THEME DE LA VISITE GENERALE. (ASN)**

**Mme la PRÉSIDENTE** .- Le point suivant est : le retour sur l'inspection INSSN-CAE du 18 juillet 2023 sur le thème de la visite générale, et c'est présenté par l'ASN.

**M. SIMON**.- (*Très fortes interférences d'un téléphone portable sur l'enregistrement*) Quelques mots sur cette inspection comme cela avait été souhaité dans le cadre de la préparation de cette de cette Commission. Il faut peut-être préciser que cette inspection était une inspection annoncée et programmée. L'exploitant savait qu'il y avait une inspection. Lors de cette inspection, qui s'est déroulée le 18 juillet, les inspecteurs se sont rendus dans les principaux locaux du Centre et ont examiné ensuite et de manière détaillée le respect des engagements pris par l'exploitant, les suites données aux instructions et aux observations de l'ASN à l'issue des inspections, et aussi la rigueur dans la gestion des différents écarts qui peuvent survenir sur les Installations.

La conclusion de cette inscription (inaudible) en synthèse, c'est que l'ASN a considéré que la situation était globalement satisfaisante.

Pour ce qui fait partie des points positifs, l'ASN a notamment noté que les résultats de la surveillance de l'environnement du Centre sont bien tracés et sont correctement interprétés. L'exploitant a d'ores et déjà mis en place une organisation visant à décliner des engagements qu'il a pris dans le cadre de son dossier de réexamen, dossier qui est en cours de finalisation d'instruction. L'ASN a également formulé des observations au cours (inaudible) par ses différents courriers et elles sont correctement traitées.

En revanche et de manière plus détaillée, l'ASN a relevé un certain nombre de constats ponctuels lors de cette inspection. Parmi eux, je citerai, même s'il s'agit vraiment d'observations ponctuelle, un défaut d'étanchéité sur un dispositif de dérivation des eaux de drainage de la couverture. Je citerai également un resserrage incomplet d'un débitmètre qui est raccordé au réseau séparatif gravitaire enterré, la présence de couches de calcite localisée sur certaines canalisations associées au bac du réseau séparatif numéro 38, le sujet étant que ces couches de calcite n'avaient pas été détectées lors

des vérifications périodiques réalisées par l'exploitant. De même, un point a été noté s'agissant de l'étalonnage. Cela concernait la date d'étalonnage pour un appareil utilisé pour le contrôle périodique du radon. Et enfin, sur un plan plus organisationnel, il a été relevé le report de plusieurs échéances de traitement de fiches d'actions internes à l'Établissement. CE report d'échéance s'est porté sur plusieurs fiches.

Voilà en synthèse les observations liées à cette inspection. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions, en lien avec l'exploitant.

**M. VASTEL.-** J'ai une question sur le « Défaut d'étanchéité sur un dispositif de dérivation des eaux de drainage ». Quelles conséquences peuvent être liées au fait que le drainage de la couverture ne soit pas étanche ? C'est la question que je me pose.

**M. SIMON.-** Peut-être, et si vous voulez revenir sur le l'équipement en lui-même ...

**Une intervenante.-** Je vais essayer de répondre. En réalité, ce n'est pas le réseau qui n'est pas complètement étanche mais il existe une cuve qui récupère les eaux de drainage et, par débordement, quand on est au-dessus de 30 mètres cubes par heure, ces eaux partent à la CMG. C'est vraiment un dispositif, une cuve. Sur le côté, comme ce n'est pas contre le mur, il y a donc des écoulements mais tout part quand même dans le réseau du drainage profond. (Inaudible) 30 mètres cubes (inaudible)... (Inaudible). C'est juste la partie-là qui n'est pas soudé au mur.

**M. SIMON.-** Ce n'était pas un rejet en milieu naturel. Pour répondre et si on prend un peu de recul, le plus important, c'est ...

**Une intervenante. -** Ce ne sont pas des fuites sur un réseau, c'est vraiment la localisation de notre récupération.

**M. RECARTE. -** En fait, cela pouvait induire un delta entre le 30 mètres cubes, censé limiter ce bac. Il y a un système de goutte à goutte qui était présent. (Inaudible) de quelques litres à l'heure (inaudible).

**M. SIMON.-** De notre point de vue, cette remarque a été formulée surtout au titre de la question générale de l'état des équipements.

**M. VASTEL.-** Merci.

**M. HEDOUIN.-** Juste une question : à la suite à cette inspection, y a-t-il une programmation qui va être faite, justement pour éviter la vétusté des équipements et que cela entraîne ensuite un programme d'investissements, en somme qu'il y ait des conséquences à ce point relevé par l'ASN. Selon moi, cette inspection appelle des conséquences, forcément.

**M. RECARTE.-** Concernant cet équipement, il a été réparé et on a aussi un programme plus général d'investissements pour la jouvence et la réparation des équipements.

**M. TORRES.-** En résumé, il n'y a pas de lien à faire entre une inspection et le problème de jouvence, et heureusement, parce que l'on a quand même un nombre d'inspections par an limité. Et on n'attend pas en tant qu'industriel et surtout exploitant nucléaire d'avoir des inspections pour gérer nos programmes de Jouvence. Il est déjà établi. Cela étant, ce qu'une inspection peut amener à faire, c'est à reprioriser des choses, sachant que, globalement, pour un Centre comme le CSM - et je ne sais pas si tout le monde l'a encore bien à l'esprit - ce sont les producteurs des déchets radioactifs que l'on a pris en charge qui financent les investissements. On n'a pas réellement de problèmes de capacité d'investissement. Cela étant, on a plus une organisation et des priorités à mettre en termes de ressources humaines pour réaliser correctement les investissements adéquats. Quant à la jouvence de cette installation, elle est prévue et elle est organisée depuis toujours quelque part. On a régulièrement de nouveaux équipements, on a même de nouveaux bureaux régulièrement, et cela fait partie de la vie d'une installation comme celle-ci qui, de toute façon, va nous amener pour la période fermeture puis surveillance à être présent de nombreuses années.

**M. le PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres questions ? Non. On passe donc au point suivant.

## **5. PRESENTATION D'UNE ENQUETE SUR LES USAGES DES EAUX, MENEES PAR L'ANDRA DEPUIS SEPTEMBRE DANS LE PERIMETRE SITUE EN AVAL HYDRAULIQUE DU SITE, AUPRES DE 400 FOYERS. (EXPLOITANT)**

**Mme la PRÉSIDENTE.**- Point 5 : présentation d'une enquête sur les usages des eaux menée par l'Andra depuis septembre, dans le périmètre situé en aval hydraulique du site, auprès de 400 foyers.

**M. RECARTE.**- Quel est le contexte de cette enquête ? C'est en lien avec le réexamen décennal de l'installation nucléaire de base, qui a été réalisé en 2019. On attend donc la décision définitive de l'ASN et c'est également en lien suite la mise à jour du rapport de sûreté et de l'étude d'impact réalisée en 2021.

Dans le cadre de ces études, on édit des scénarios qui doivent être (inaudible) des situations que l'on peut rencontrer sur le site, et notamment en ce qui concerne l'utilisation des eaux en aval du site. Certaines hypothèses retenues dans les évaluations, dans les scénarios du Centre, ont été questionnées lors de l'instruction du dossier de réexamen et donc méritent d'être confortées. Cela a créé le besoin d'apporter des compléments sur les usages effectifs des eaux dans l'aire d'influence du Centre de stockage de la Manche.

Pour réaliser cette enquête, il y a une concertation interne avec les spécialistes en charge de la modélisation hydrogéologique qu'a l'Andra, ce qui nous a permis de définir une aire d'étude qui est l'aire d'étude (inaudible) dans l'étude d'impact, dans le RDS, donc située en aval hydraulique du Centre, accueillant les autres surfaces et les eaux souterraines. On a identifié des besoins et des besoins de sollicitations. La première ligne a été prise... La prise de renseignements auprès des instances publiques, donc auprès de l'ARS, BRGM, DDTM, d'INFOTERRE et autres instances, pour recueillir des données sur les usages des eaux dans l'aire d'influence et dans l'aire d'étude.

Et le deuxième point a finalement consisté à réaliser une enquête de proximité auprès des riverains de la zone d'étude. Ce sont les trois villages, les trois communes identifiées que sont Digulleville, Omonville-la-Rogue et Omonville-la-Petite. Nous avons édité un questionnaire type sur les usages des eaux, eaux de surface et eaux souterraines, qui a été transmis à 400 résidents.

L'envoi du questionnaire en réponse libre a été fait début 2023, avec une date limite de retour fixée au 15.11.2023. Concernant les retours sur les questionnaires, les premiers ont lieu dès le 21 septembre 2023. Aujourd'hui enquête close, le taux de retour est de l'ordre de 10%, ce qui est

globalement considéré comme étant satisfaisant pour ce type d'enquête, le type d'enquête que l'on mène à l'Andra.

Il y a également des informations qui sont exploitables dès les premiers courriers, pour les évaluations d'impact, Cela répond bien à notre besoin. Finalement, les gens ont été très proactifs s'agissant des réponses. L'analyse des questionnaires est en cours et sera partagée avec les spécialistes, pour voir si l'on a besoin ou non de faire évoluer nos scénarios, de les conforter au besoin et c'est aussi là un autre objectif, de rendre certaines hypothèses moins pénalisantes, moins enveloppes. On aura un retour définitif sur l'étude au début de l'année 2024. Y a-t-il des questions ?

**Mme BROC.-** Cela aurait été intéressant que l'on ait pu avoir le document pour voir ce qui était demandé aux riverains, pour que l'on se rende compte.

**M. TORRES.-** Je pense que l'on peut vous le transmettre.

**Mme BROC.-** Ce serait intéressant de l'avoir.

**M. TORRES.-** Oui, on le transmettra à la CLI qui pourra l'ajouter au compte rendu.

**Mme THOMINET.-** 400 foyers, 10 %, obtient donc 40 foyers.

*Rires dans l'assemblée*

Sont-ce uniquement là des foyers, parce qu'à Digulleville, il y a aussi beaucoup d'entreprises ?  
Ont-elles aussi été concernées par ce style de sondage ?

**M. RECARTE.-** Oui, parce qu'il y a des exploitants agricoles qui ont été sollicités.

**Mme THOMINET.-** Ce ne sont uniquement que des exploitants agricoles ? Il n'y a pas d'autre type d'entreprise ?

**M. HAMELIN.-** Il n'y en a presque plus, alors...

**Mme THOMINET.-** Oui, oui... Merci.

*Rires dans l'assemblée*

Mais c'est vrai que ce n'est pas tellement... Vous disiez que les résultats étaient satisfaisants, mais 40 foyers, ce n'est pas énorme.

**M. RECARTE.-** Ce n'est pas énorme, mais par rapport aux Rex dont on dispose concernant des enquêtes menées en interne Andra, ou même en externe, ce sont plutôt 3 % habituellement. Dans notre cas, on s'estime finalement heureux et surtout concernant... Alors, je ne vais pas dire la qualité des réponses mais les informations que l'on a pu récolter déjà avec ces 40 personnes, enfin ces 40 foyers, parce que l'on tombe ainsi globalement dans nos scénarios. Je vais le dire dans l'autre sens : cela permet d'asseoir des hypothèses que l'on a retenues puisque des personnes vont utiliser de l'eau via des forages, des puits, de l'eau de surface, etc. Ainsi, cela confirme que l'on utilise tout le panel eaux de surface ou souterraines. On se retrouve donc dans l'épure de nos scénarios s'agissant de nombreux cas.

**Mme THOMINET.-** Par exemple, un agriculteur a-t-il répondu ?

**M. RECARTE.-** Oui. Et typiquement, pour vous donner un exemple, il utilise un forage pour nettoyer ses engins agricoles, abreuver ses animaux. Cela dessine en somme la chaîne complète. Déjà, ces quelques réponses nous apportent de bonnes orientations.

**M. BOUST.-** De quels moyens ou de quelles données dispose l'ARS, le BRGM et quelques autres pour alimenter les éléments dont vous avez besoin ?

**M. RECARTE.-** Ce sont également des enquêtes qui sont menées sur les usages.

**M. BOUST.-** Ce sont aussi des enquêtes ?

**M. RECARTE.-** Alors, il y a des enquêtes. Cela étant, concernant BRGM, cela va concerner les forages existants.

**M. TORRES.-** En fait, tous les forages déclarés - parce qu'il peut y avoir également des forages qui ne sont pas déclarés - mais en France, normalement, on a l'obligation de déclarer tous les forages au niveau du BRGM, donc le fait d'avoir déjà la liste des forages existants peut aider à orienter les enquêtes quand on sait qu'il y a des forages ou des puits à tel ou tel endroit, pour telle ou telle exploitation, ou autres, c'est plus simple de demander s'ils utilisent ou non encore ce forage. Le BRGM est donc important. Effectivement et concernant l'ARS, même si ce n'est évidemment pas spécifique à ce territoire, possède aussi des données comportementales sur les usages à propos de l'utilisation de l'eau. Ensuite, on croise les données.

D'ailleurs, une petite remarque à ce propos : quand on dit que 10 %, c'est satisfaisant, ce n'est pas nous qui le disons en fait mais c'est vraiment le retour d'expérience de ce type d'enquête, en particulier grâce à l'ARS ou à d'autres, qui nous ont fait pointer que lorsqu'on atteint 10 %, ce n'est pas si mal. Cependant, cela concerne des chantiers un petit peu particuliers parce que la zone est petite, que ce ne sont que 400 foyers, et que l'on nous connaît. Ce n'était pas non plus étonnant que l'on atteigne un petit peu plus que le 3 % standard. Cela étant, c'est toujours débattable : est-ce assez ou n'est-ce pas assez ? En tout cas, cela permet de répondre à des questionnements qu'avaient l'IRSN et l'ASN et - ce que Julien a rappelé puisque c'était surtout là que résidait l'intérêt - d'asseoir le fait que les hypothèses que l'on retient dans nos démonstrations de sûreté sont effectivement plausibles et collent à une réalité effective du terrain.

**M. BOUST.-** Et au-delà de partager les données avec les spécialistes, pourrions-nous imaginer que dans six mois, ou à peu près six mois, lors de la prochaine assemblée générale, on puisse avoir déjà des résultats de l'enquête, du questionnaire ?

**M. RECARTE.-** Oui, potentiellement.

**M. BOUST.-** Ou bien est-ce trop tôt ?

**M. TORRES.-** Néanmoins, deux petits commentaires : ce n'est pas tant la question que c'est trop tôt. On l'a dit, ce sont 40 foyers sur 400 et là, typiquement, cela vient d'être pointé, un agriculteur... Dans ce type d'étude, on est censé respecter un certain niveau d'anonymat. Aussi, je suis un petit peu dérangé par le fait que, déjà, on puisse pointer un exploitant agricole et que l'on se retrouve dans la situation de savoir s'il fait ceci ou bien cela. On pourra communiquer des résultats mais ils seront évidemment globaux parce que l'objectif n'est vraiment pas d'aller faire le lien. On vérifiera juste que le fait de communiquer des résultats de manière publique au niveau de la CLI, n'induit pas trop de transparence s'agissant des réponses d'un tel ou d'un tel. Voilà tout.

**M. BOUST.-** Dans un pareil cas, ce qui est intéressant, c'est de savoir si les usages ont vraiment évolué et si les hypothèses précédentes sont toujours valides.

**M. TORRES.-** Exactement ? oui, c'est plus cela, c'était d'ailleurs l'objectif.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Yveline DRUEZ, vous souhaitiez intervenir.

**Mme DRUEZ.-** Non, cela rejoignait la question d'Odile : je souhaitais poser une question par rapport aux entreprises.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Nous passons donc au point suivant.

## **6. PRESENTATION DU DOSSIER SYNTHETIQUE DE MEMOIRE DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE. (EXPLOITANT)**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Il s'agit de la Présentation du Dossier Synthétique de Mémoire du Centre de Stockage de la Manche.

**Mme DRESSAYRE.-** je me présente, je suis Catherine DRESSAYRE et je vais vous présenter le Dossier Synthétique de Mémoire du Centre Manche.

Concernant la mémoire au niveau de l'Andra, l'Andra a élaboré une démarche pour conserver et transmettre la mémoire des stockages. Et cette démarche repose globalement sur cinq dispositifs. On a trois dispositifs que l'on appelle des « Dispositifs de mémoire passive », qui répondent à l'article R. 593 – 75 du code de l'environnement, qui comprennent un dossier détaillé de mémoire qui, quant à lui, sera produit en deux exemplaires. Globalement, il s'agit du dispositif de tous les archives que l'on prépare. Et puis, il y a un Dossier Synthétique de Mémoire, objet de la présente présentation. Ce sont là des dispositifs de mémoire archivistique. Globalement, il s'agit de documents. Et puis en complément, même si c'est un projet et que ce n'est pas d'actualité pour le moment mais le code de l'environnement le prévoit, il y a des servitudes d'utilité publique.

En termes de deuxième type de dispositif, ce que l'on appelle les Dispositifs de Mémoire Active : cette fois, c'est par le biais d'échanges, ce sont des actions de communication avec le public via des artistes, l'université, des conférences, un certain nombre d'autres choses. On pense notamment aux Groupes mémoire qui se réunissent autour du Centre Manche et, évidemment, le rôle des Commissions locales d'information.

En ce moment même, dans la phase actuelle où se trouve le Centre, on construit le dispositif de mémoire via la préparation du Dossier Détaillé de Mémoire. Cela représente à peu près un ordre de grandeur de 11 000 documents et la version provisoire du Dossier Synthétique de Mémoire. Le Dossier détaillé de mémoire, et donc tout cet ensemble d'archives, est destiné à être utilisé par l'exploitant du

Centre Manche pendant toute la durée de la phase de surveillance. C'est vraiment là son objectif premier. Le Dossier Synthétique de Mémoire a pour objet de transmettre les informations essentielles aux gens qui habiteront autour du Centre de stockage de la Manche, en phase post-surveillance.

Comment avons-nous construit, qu'avons-nous mis en place pour construire ce Dossier synthétique de mémoire ? Cette question de Dossier Synthétique de Mémoire a trouvé naissance en 1996, avec la Commission Turpin. La Commission Turpin a proposé de sélectionner les informations essentielles qui feraient l'objet d'une large diffusion au niveau local. Cette demande de la Commission Turpin a été reprise dans les prescriptions techniques du Centre Manche en 2003.

En 2007, l'Andra a établi la première version du Dossier Synthétique de mémoire, qui comptait aux alentours de 170 pages, qui a fait l'objet d'une instruction de la part de l'ASN en 2010, et qui a fait l'objet de relectures effectuées par un certain nombre de personnes du Groupe mémoire. Ce document a été examiné par un groupe de travail de l'AEN, auquel l'Andra participait et portant justement sur cette problématique de Dossier Synthétique de Mémoire autour de sites de stockage qui sont en projet aujourd'hui pour un stockage en formation géologique profonde.

En 2016, le code de l'environnement a donné un statut réglementaire à ce document, à ce Dossier Synthétique de Mémoire et sur cette base-là, sur la base de tout ce qui sortait de l'instruction, des réflexions du groupe mémoire, de ce statut réglementaire du code de l'environnement, l'Andra a retravaillé sur la structure, le concept, et a ainsi complètement repris et réfléchi sur la manière de présenter ce Dossier Synthétique de Mémoire. Sur ce slide, vous voyez la photo de ce document et on en a apporté que l'on vous distribuera à la fin de la séance.

Cette itération, en 2019, est structurée en plusieurs niveaux que l'on verra ensuite. Il est à noter que le premier niveau, l'ultra-synthèse est une idée du Groupe mémoire, qu'elle émane du Groupe mémoire du Centre-Manche. Ce document a été instruit par l'ASN dans le cadre du dossier de réexamen. Ce qui est prévu, cette fois d'un point de vue réglementaire, c'est qu'au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation de fermeture pour l'INB, pour le passage en phase de surveillance, on se doit de présenter une mise à jour de ce Document de Mémoire de Synthèse, sachant que, derrière, en phase de surveillance, quand il sera acté qu'il a vraiment atteint son format définitif, à ce moment-là, il sera imprimé sur papier permanent et sera diffusé de façon large, en particulier dans des institutions pérennes telles que les mairies, les chambres de notaire, etc.

Concernant le slide suivant, il vous présente la structure de ce Dossier Synthétique de Mémoire, qui est globalement composé de trois niveaux successifs. Il est construit à destination du public et c'est là vraiment son objet, et il a été pensé comme ce que l'on appelle un « Parcours initiatique », ce qui permet d'accéder par étape à une information de plus en plus précise.

Le premier niveau, c'est l'ultra-synthèse. C'est un recto/verso et il a pour objet d'alerter sur la dangerosité résiduelle du stockage après les 300 ans de surveillance. Comme je l'ai dit, cette ultra-synthèse a réellement été initiée par le Groupe Mémoire du Centre-Manche et il a aussi été retravaillé avec l'université de Limoges, avec le laboratoire de sémiotique et linguistique.

Le deuxième niveau, pour avoir un peu plus d'informations et au-delà de ce recto-verso, c'est le Dossier d'Informations clés. C'est un document qui compte 40 pages. Il est volontairement destiné à un très grand public. Ce dossier clé a été établi selon un sommaire qui a été travaillé et proposé par ce groupe de travail de l'AEN, auquel l'Andra avait donc participé. Le format du document est destiné à être suivi à l'international par tous les pays qui auront des centres de stockage de déchets radioactifs.

Le troisième niveau de ce Dossier Synthétique de Mémoire, c'est ce que l'on appelle des « Fiches repères » destinées à apporter des informations un peu plus précises sur certains sujets. Il y a une fiche qui concerne l'histoire du Centre, l'histoire du Centre de stockage de la Manche. Il y a une fiche qui concerne l'inventaire des déchets stockés et leur évolution dans le temps. Et puis, il y a une troisième fiche qui est présente et qui concerne le volet « Risques », et qui a donc pour objet de permettre d'identifier s'il y a des risques liés à la présence du stockage.

Dans ces fiches, on fait mention du Dossier Détaillé de Mémoire puisque, vraisemblablement, il existera encore et cela permet d'aller chercher des informations plus précises en cas de besoin.

Les slides suivants présentent chacun des niveaux du Dossier Synthétique de Mémoire. Sur ce premier slide, vous retrouvez vraiment et complètement reproduite la partie ultra-synthèse. Globalement, il s'agit d'un recto-verso. On nous y présente l'objet du centre, sa localisation pour pouvoir le repérer d'un point de vue géographique. On y présente également la manière dont le stockage est conçu, comment le stockage va évoluer dans le temps et comment la radioactivité va décroître. Et puis, on y indique qu'il existe des mesures de prudence pour éviter d'aller creuser dans le site.

Ensuite, on aborde la partie « Dossier d'informations clés ». Sur le slide, je vous ai inscrit le sommaire du document. Comme je vous le disais, c'est un sommaire a été établi au niveau international.

On vous indique également la façon dont est construit ce « Dossier d'informations clés ». Globalement, c'est un texte qui est pédagogique, qui a été travaillé entre la partie technique de l'Andra et puis nos collègues qui sont communicants, de façon à utiliser des termes compréhensibles par le public. En vert, vous trouvez des encarts du type « Le saviez-vous ? », « En bref », « Pour aller plus loin », qui vont apporter des informations un peu plus précises ou des éléments supplémentaires de compréhension pour certains sujets. Et il y a un certain nombre de photos, de schémas, pour faciliter la compréhension et apporter des messages complémentaires aux textes.

Concernant les « Fiches repères » : dans la version qui vous sera distribuée, il y a la fiche qui s'appelle « Histoire du CSM », qui présente à la fois l'histoire du Centre de la Manche et puis aussi l'histoire de l'Andra à travers l'apprentissage du métier de stockeur de déchets radioactifs puisque, concernant le Centre Manche, les deux volets sont mêlés.

A propos de la fiche concernant « L'inventaire des déchets stockés au CSM et son évolution dans le temps », ne soyez pas surpris, c'est une fiche qui est longue, qui comprend 75 pages, mais c'est parce qu'elle répond aux exigences réglementaires : donner les inventaires des déchets stockés par ouvrage, l'inventaire radioactif et l'inventaire en toxiques chimiques, d'où le nombre de pages assez conséquent. On a aussi présenté une évolution de la radioactivité au cours du temps dans cette fiche. C'était là l'une des demandes de Groupe mémoire.

S'agissant de la troisième fiche, qui s'appelle « Comment identifier s'il y a des risques liés à la présence du stockage ? Éléments d'information issus de l'approche de sûreté », c'est là une fiche qui répond à une recommandation de l'Autorité de sûreté nucléaire, qui est ressortie de l'instruction du rapport de sûreté datant de 2009. Ce que l'on y présente : on expose les situations qui pourraient présenter des risques après la phase de surveillance et on propose des premières mesures de protection.

Ces fiches sont donc ainsi conçues. Chacune présente un préambule qui explique le cadre de la fiche, sachant que chaque fiche est conçue pour être autoportante parce qu'autant, là, on a regroupé tous les éléments du Dossier Synthétique de Mémoire dans un même fascicule, cependant ils sont aussi conçus pour pouvoir être séparés les uns des autres, et chacun des niveaux est vraiment autoportant. Chaque fiche est aussi est autoportante. On y a placé des schémas, des photos, qui sont destinés à fournir des informations visuelles. Il y a aussi un lien entre la fiche et le Dossier Détaillé de Mémoire, au

cas où cela peut être utile. Et il y a un filet bleu en bas de chacune des fiches qui permet de lier la fiche aux autres fiches du Dossier Synthétique de Mémoire. Et puis au-delà, on a fait en sorte que cette fiche s'associe au Dossier synthétique de Mémoire, et qu'il y ait une ultra-synthèse et l'existence d'un dossier clé.

Avez-vous des questions ?

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Monsieur VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.-** Je voudrais intervenir sur deux choses. Il y a le dossier grand public qui compte 34 pages. C'est dommage qu'on ne l'ait pas eu ou que l'on ne nous l'ait pas transmis, parce qu'on ne sait pas trop... Vous en avez parlé mais c'eût été intéressant que l'on puisse le lire.

**Mme DRESSAYRE.-** On vous le transmette en fin de séance.

**M. VASTEL.-** D'accord, mais bon... Il y a aussi des fiches-repères, y a-t-il moyen de les obtenir ? On ne sait pas ce qu'elles contiennent mais on verra cela ensuite.

D'après ce que je vois sur la conception du stockage, vous en parlez un peu mais, selon moi, il y a un petit trou de mémoire de la part de l'Andra, parce qu'il y a eu quand même du stockage dans des fûts, dans des colis en béton, c'est vrai, mais au départ, cela a été aussi des colis dans des fûts en ferraille, qui ont été stockés dans des tranchées en terre. Il y en a une partie qui a été reprise, c'est la partie nord, mais il y a quand même une partie des fûts dans les tranchées en terre qui est restée. Dans votre document, cela n'apparaît pas et je trouve cela un peu dommage, enfin dommage, c'est absolument dommage parce que l'on n'a pas le document mais...

**M. TORRES.-** On va vous répondre. Déjà, là, c'est une présentation, ce sont des extraits. Ensuite, il s'agit qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'objectif de la présentation à la CLI : ce n'était pas pour vous demander votre avis sur le document, document qui, par ailleurs, est accessible au public depuis plusieurs mois sur notre site internet. Comme j'imagine que vous êtes très intéressé, je pensais que vous aviez déjà pu la voir. On va quand même vous les remettre, ainsi que les fiches. Mais c'est un travail qui est mené avec le Groupe mémoire, avec différents avis, cela a été rappelé et on ne vient pas le présenter ici, à la CLI, pour avis mais on vient vous dire que ce travail a été mené. On va vous le donner mais, encore une fois, il est accessible depuis plusieurs mois. Et évidemment que concernant la partie Fiches historiques - je ne pense pas que l'on ait eu un trou de mémoire, mais c'était

certainement un peu de provocation de notre part - on va évidemment retrouver toutes les étapes du stockage, y compris celles en tranchées, y compris celles en fûts métalliques, l'objectif étant d'être le plus transparent possible tout en rendant les informations accessibles. C'est également la raison pour laquelle il y a différents niveaux de mémoire et différents niveaux d'accessibilité.

**Mme THOMINET.-** Cela veut-il dire que c'est un inventaire exhaustif dans ce cas ?

**M. TORRES.-** De quoi parlons-nous ?

**Mme THOMINET.-** De la fiche numéro 2, la fiche traitant de l'inventaire des déchets stockés et l'évolution de l'enquête.

**Mme DRESSAYRE.-** Oui, c'est l'inventaire radioactif, plus précisément l'inventaire par ouvrage de stockage, avec le volet radioactif et le volet chimique.

**Mme DRUEZ.-** Deux petites réactions : d'abord, je veux saluer cette initiative parce que je pense que s'intéresser à la mémoire, c'est très important pour les générations futures. C'est là une première chose.

Sinon, je veux faire une petite remarque par rapport à la diffusion du document : vous disiez les mairies, les chambres des notaires. S'agissant des mairies, il faut savoir qu'aujourd'hui, ce sont les agglomérations qui ont en charge la réalisation, la compétence urbanisme et, par conséquent, la réalisation des PLU qui vont déterminer ensuite l'usage des différentes portions de territoire. Je pense ainsi qu'il faudrait pouvoir l'envoyer à l'agglomération.

Concernant la chambre des notaires, je trouve effectivement que cela peut être judicieux, mais je pense que la chambre des notaires se situant à Caen, par conséquent cela aura du mal à redescendre sur le territoire. Je me demandais si vous n'aviez pas quelques documents supplémentaires et si vous ne pouviez pas les donner aux notaires locaux, qui ont le devoir d'archiver, pour une période de 50 ans minimum, des documents dans des conditions de conservation puisqu'ils sont censés les garder pendant 50 ans. Et cela pourrait concerner, non pas tous les notaires de la Manche, mais au moins ceux situés à l'ouest, Des Pieux à Cherbourg, d'autant qu'il n'y en a pas tant que cela. C'étaient là mes deux petites remarques.

**M. TORRES.-** Des remarques que l'on va prendre en compte.

Déjà, quand on dit « Mairie », c'est un peu un abus de langage, on devrait parler de collectivités territoriales qui, effectivement, « auraient intérêt à ». Et l'objectif est aussi que cela égrène un peu justement, et c'est typiquement le sens de ce style de remarque, que l'on puisse nous dire « Essayez plutôt de remettre ce document à tel ou tel endroit ».

En ce qui concerne les notaires, oui, on le fera. Cela étant, on compte beaucoup sur la chambre des notaires. Les notaires, ce n'est pas par hasard puisqu'il avait été identifié à travers certaines études que c'était l'institution qui conservait le mieux et le plus longtemps les documents. Et c'est la raison pour laquelle il avait été acté que ce soit fait. On a aussi d'autres lieux, comme la Bibliothèque de France ou autres, les Archives nationales par exemple, dans lesquels on doit archiver des choses. Mais concernant les notaires, on le note et on le transmettra effectivement aux notaires locaux, au moins à quelques notaires locaux - je ne sais pas combien il y en a très honnêtement sur le territoire - mais il faut aussi qu'ils soient d'accord pour le « Conserver » parce que l'archivage coûte un certain prix. Mais, oui, on le fera avec grand plaisir. Pour nous, l'objectif n'est pas de savoir s'il nous reste des exemplaires, si nécessaire, on en refera, il n'y a pas de problème (Rires) ...

**Mme DRUEZ.-** (Rires). J'ai conscience des coûts.

**M. TORRES.-** Non, mais ça va.

**Mme DRESSAYRE.-** On peut peut-être ajouter que cette diffusion officielle chez les notaires et autres, elle sera faite au moment où le document sera réalisé dans son format définitif, sur papier permanent. Cela sera donc effectué pendant la phase de surveillance. Effectivement, à ce moment-là, les endroits seront réexaminés afin de sélectionner les plus pertinents d'entre eux qui recevront alors le document.

**Mme DRUEZ.-** J'ai une autre petite remarque pour laquelle, cette fois, je ne demande pas de réponse immédiate puisque c'est une réflexion qui m'est venue : est-ce que le centre de stockage du Centre Manche a le même statut que celui de Cigéo, dans l'hypothèse où cela est stocké sur la terre plutôt que dans le fond, et tandis que concernant Cigéo, le sol et le sous-sol ne sont pas forcément astreints à la même réglementation ?

**M. TORRES.-** Je peux vous répondre : en somme, ce n'est pas tant lié aux problématiques de sol ou de sous-sol, et de réglementation du sol, de la méthodologie, mais simplement à la démonstration de sûreté et ce pourquoi ces centres sont conçus. Concernant un centre de stockage de surface, la

transition de la mémoire, c'est d'ailleurs ce que l'on appelle une « AIP », une Activité importante pour la protection et pour les centres de surface. Pour Cigéo, la mémoire ne peut pas être une activité en lien avec la protection des intérêts pour une simple et bonne raison : on mettra tout en œuvre pour qu'elle soit transmise le plus longtemps possible, comme c'est le cas pour les centres de surface, mais heureusement que la sûreté de Cigéo ne repose en rien sur une transmission éventuelle de mémoire, tout simplement parce que les déchets radioactifs vont rester dangereux bien trop longtemps pour que l'on puisse s'appuyer sur l'espoir qu'une mémoire soit transmise.

Quand il s'agit des centres de surface, on évalue tous les scénarios et durant cette phase de surveillance, et même au-delà, on sait que cela paraît tout à fait envisageable de transmettre cette mémoire durant quelques siècles. En ce qui concerne Cigéo, il n'y a pas de compétition possible entre la durée de la dangerosité et une transmission de mémoire.

Encore une fois et en résumé, s'agissant de Cigéo, on mettra en place les meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire ce que l'on aura travaillé pour les centres de surface. On le mettra en œuvre pour transmettre le plus longtemps possible la mémoire du stockage mais le stockage en couche géologique profonde, quelque part, il est conçu de telle manière que même s'il est complètement oublié, il se veut sûr et passif pour les générations futures. Et cela n'a rien à voir avec les histoires de servitude ou autres. De toute façon, les servitudes, c'est quelque chose qu'il faut imaginer pour une durée qui reste palpable à l'échelle humaine. Quant à Cigéo, il s'agit de siècles, des millénaires, des dizaines de milliers d'années, et s'agissant de la notion de servitude dans 50 000 ans ou 100 000 ans, je pense qu'il faut que l'on soit tous très humbles et très réservés à ce sujet. Ce n'est donc vraiment pas lié aux histoires de droit du sous-sol et droits de la surface mais c'est tout simplement lié au fait que le concept de stockage en couches géologiques profondes renvoie à des leviers de protection et de mise en œuvre de la sécurité qui sont très différents de celui dédié au stockage en surface. Mais la loi impose que le Centre de stockage en couche géologique profonde soit en sûreté dite « Passive » et assez rapidement. Dès que le Centre sera fermé, on sera dans le cadre d'une sûreté passive.

**Mme DRUEZ.-** Mais pour tous les autres Centres de stockage de l'Andra, à savoir le Cires et autres, sont comme le Centre de stockage de La Manche ?

**M. TORRES.-** En ce qui concerne le CSA, oui, parce qu'il s'agit d'une INB. Quant au Cires, qui a un statut d'ICPE, c'est différent puisque l'on n'a pas la même réglementation : il n'y a pas l'obligation de

mémoire, même si, comme on se situe à côté, on œuvre de la même manière, mais on ne va retrouver ni les mêmes réglementations, ni les mêmes obligations, ni les mêmes types de dossiers. Et matière de surveillance, au Cires, c'est basé sur la réglementation des ICPE autorisés à stocker des déchets dangereux. Ainsi, on a une obligation de période de surveillance qui, a minima, est de 30 ans, donc quand même 10 fois moins que le minimum pour les INB, donc CSM et CSA aujourd'hui.

**Mme DRUEZ.-** Merci.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Yannick ROUSSELET demande la parole.

**M. ROUSSELET.-** Au passage, merci d'avoir pensé maintenant à faire systématiquement le détail des acronymes. On va rappeler cela à EDF pour qu'ils le fassent pour Flamanville parce que ...

**M. TORRES.-** ... On progresse. (Rires).

**M. ROUSSELET.-** S'il y en a qui savent le faire, cela signifie que ce serait bien que l'on en fasse autant. Parfois, quand il y a des choses positives, il faut le signaler.

Un détail sur le calendrier, parce que je suis un peu perdu : pour 2019, on voit bien, mais après s'agissant de la mise à jour et le calendrier, où allons-nous va maintenant ? Est-ce qu'il y a des dates approximatives ?

**M. TORRES.-** Pour le dépôt du dossier « Demande d'autorisation de fermeture », il y a tout un cycle que l'on a déjà évoqué. On attend déjà la confirmation de l'Autorité de sûreté nucléaire, de la validation du concept de renforcement de la couverture que l'on a prévu. Et si c'est le cas, ensuite, il faudra que l'on puisse le développer et le mettre en œuvre, et uniquement à l'issue de cela, transmettre la demande de passage en phase de surveillance. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas déterminer de dates parce qu'une bonne partie des délais n'est pas de notre ressort. Mais s'il fallait vous donner un ordre de grandeur, il s'agit, tout compris, d'une période entre dix et vingt ans.

**M. MARGERIE.-** Toujours à propos de cette histoire de délai, je voudrais savoir quand ce délai de 300 ans commence et pourquoi 300 ans ? Pourquoi n'est-ce pas 250 ou 3000 ans ?

**M. TORRES.-** Le délai démarrera, enfin il sera prescrit par un décret spécifique qui nous fera passer en phase dite de « Surveillance », puisqu'on est actuellement en phase de fermeture.

A propos des 300 ans, c'est la durée minimale qui est prévue aujourd'hui par les textes. D'aucuns et à d'autres moments, envisageaient même un délai peut-être un petit peu plus long. Le 300 vient tout simplement du fait que la majeure partie de la radioactivité comprise dans les déchets est apportée par des radioéléments dit « A vie courte », donc avec une période inférieure à 31 ans. Depuis longtemps, depuis les premières RFS, il a donc été considéré que... Quand on aura passé dix périodes du radioélément, qui est la période la plus importante parmi les plus gros contributeurs... Je dis bien « Parmi les plus hauts contributeurs », puisqu'on a des vies longues au CSM, si je n'ai pas de trou de mémoire. C'est aussi un vrai sujet, en revanche, j'explique et je réponds simplement la question sur les 300 ans : c'étaient dix périodes du radioélément de la période la plus importante, parmi ce qui apporte le plus d'activité dans le centre et pour que, in fine, à l'issue de cette période de surveillance, on ait une activité résiduelle liée à la présence de radioéléments à vie courte qui soit extrêmement faible, et dans tous les cas dont l'impact était inférieur à celui de la radioactivité naturelle. Vraiment, cette période de surveillance ne traite que de la problématique des vies courtes puisque concernant les vies longues, la gestion des vies longues dans ces centres de stockage de surface, elle est traitée différemment. Elle est traitée par la limitation d'activité de ce que l'on place dans le stockage. On limite le terme source pour que, quelles que soient les situations qui se produisent in fine, elle reste acceptable.

**M. MARGERIE.-** Si je ne me trompe pas, il y a du plutonium qui a été stocké ?

**M. TORRES.-** Oui.

**M. MARGERIE.-** Dont la durée de vie est donc au plus long

**M. TORRES.-** C'est pourquoi j'ai également fait une remarque sur les radioéléments à vie longue. Ce qui s'est passé pour les radioéléments à vie longue, c'est que c'est l'activité totale de ces radioéléments à vie longue qui a été limitée dans le stockage. Mais j'insiste : la période de surveillance ne traite que de la problématique de ce qui a apporté le gros de l'activité radiologique des vies courtes. Pour les vies longues, la mémoire devient beaucoup plus importante.

**M. MARTIN.-** Deux précisions : je crois avoir compris tout cet exposé. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir finalement quelles sont les qualités qu'il faut avoir pour se rendre soit dans les mairies, soit dans les chambres notariales pour avoir accès aux documents ? Est ce qu'il y a des conditions particulières ou bien n'importe qui peut-il s'y présenter ?

**M. TORRES.-** Déjà, ce n'est pas pour demain matin. Encore une fois, on va le transmettre mais

...

**M. MARTIN.-** Non, mais j'ai la prétention de durer aussi longtemps que le plutonium.

*Rires dans l'assemblée*

**M. TORRES.-** (Rires). Ça va aller vite ! Cela dit, là, c'est un exemple de lieu dans lequel les documents pourraient être accessibles, parce que l'on a mis en évidence que ces lieux présentaient une certaine capacité à conserver les éléments. Après, l'objectif, c'est de rendre accessible ces documents, que ce soit là ou ailleurs, de manière beaucoup plus large. On va poursuivre le travail et ils seront évidemment accessibles évidemment chez nous. Et ce sera souvent le plus simple, du moins tant que l'on existe, de se présenter à nous ou de nous poser les questions. Ils seront accessibles dans d'autres lieux, peut-être les bibliothèques, peut-être d'autres accès, et ce ne sera donc surtout pas exclusif aux notaires et aux mairies. On n'en est pas encore au point d'une mise à disposition. Très sincèrement, on n'a pas encore réfléchi au fait que, si quelqu'un se présente dans une mairie ou une communauté de communes, ou encore une communauté d'agglomération, en demandant le dossier de mémoire du CSM, est-ce suffisant pour qu'on le lui transmette. On n'en est pas encore à ce stade. Mais ce que l'on espère surtout, c'est qu'il soit beaucoup plus facilement accessible pour le public que dans ce type d'établissements.

**M. MARTIN.-** Je vous remercie mais ce n'est pas tout à ma question ...

**M. TORRES.-** ... Mais il n'y a pas de qualité particulière.

**M. MARTIN.-** Parce qu'en dehors du lieu d'accès, je voudrais savoir quelles sont les qualités pour y accéder ? Est-ce qu'il faut être spécialisé, est-ce que ...

**M. TORRES.-** ... Non. Le grand public, oui.

**Mme DRESSAYRE.-** Non, non, non. Le but est vraiment qu'il s'agisse d'un document grand public, et donc qu'il soit diffusé très largement. Et comme j'expliquais au début, dans les dispositifs de mémoire pensés par l'Andra, il y a deux volets : un dispositif passif qui est documentaire et un dispositif actif qui se réalise via des actions d'échanges par l'oral, de communication, de choses comme celles-là. Le document est diffusé largement. Cela se produira dans un certain nombre d'années, mais on y

travaille déjà. Il s'agit de connaître son existence, d'avoir des échanges autour de cela. L'idée est que son information soit connue, et même très connue, notamment des environs.

**M. TORRES.-** Il n'y a donc pas de qualité particulière à avoir, si ce n'est que celle de pouvoir l'exprimer.

**M. MARTIN.-** Je me permets donc d'enchaîner avec ma deuxième précision : si on détient des archives ou si quelqu'un détient des archives qui reflètent des secrets industriels, vous ne pourriez donc pas les accepter parce qu'elles seraient publiques.

**M. TORRES.-** Vous pourriez me la refaire cette question ?

*Rires dans l'assemblée*

**M. MARTIN.-** La question est simple et je vous donne un exemple précis, je ne parle pas dans le vide : Monsieur DELORME, l'ancien directeur, détenait des archives très importantes à titre personnel et qui traitaient de secrets industriels. J'ai voulu les proposer à l'Andra, qui les a refusées, en me disant qu'elles étaient publiques. Ainsi, je les ai fait reprendre par la Cogema, qui s'appelait à l'époque Areva ou je ne sais plus. Si vous voulez, il se peut que cela se produise à nouveau puisqu'il y a de nouveaux procédés industriels qui se développent. Est-ce que ce genre d'archives qui, souvent, sont concomitantes avec des produits radioactifs, peuvent accéder à l'Andra, ou doivent-elles être obligatoirement retournées chez celui qui détient le secret industriel ?

**M. TORRES.-** Même s'il faudrait rentrer dans le cas précis, mais nous, on peut tout à fait les accepter, ce qui ne veut pas dire que ce serait nécessairement rendu public dans le Document mémoire ou autres s'il y a effectivement une couverture du secret professionnel ou d'autres choses. En revanche, à l'Andra, on doit être en capacité de les accepter puisque l'on détient aussi d'autres informations en lien avec la non-prolifération des matières ou autres, et qui nous interdit de communiquer certaines informations. On ne va donc pas nécessairement les communiquer dans les dossiers.

**M. MARTIN.-** C'est un grand progrès parce que cela a été refusé par l'Andra voici trois ans, au décès de Monsieur DELANGE et lorsque j'ai fait reprendre l'ensemble des archives, c'est à Madame ESPIET à qui j'en avais parlé, et je les ai fait reprendre par la Cogema, ici, à La Hague. On les a transférées directement du lieu privé, qui appartenait à M. DELANGE jusqu'ici. Cependant, le cas peut se représenter. On a de nombreux éléments techniques, différents, depuis le début du

retraitement. Je voulais donc connaître votre réponse. A priori, ce n'est pas rejeté mais vous pouvez conserver les parties relativement discrètes.

**M. TORRES.-** Oui.

**Mme DRESSAYRE.-** Oui.

**M. MARTIN.-** C'est un projet important. J'espère que cela va figurer au compte-rendu. Merci.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Madame BROC a la parole.

**Mme BROC.-** Je voudrais saluer la qualité et le sérieux du dossier de mémoire, mais tout cela, et vous l'avez dit, est en lien avec des universités, pour la linguistique, etc., et ce sera sûrement très bien.

Mais ce que je voudrais dire, c'est que ce dispositif est envisagé dans un monde sans bouleversement, sans guerre, sans événement inattendu, même s'il est forcément lié à... Vous avez dit que vous le diffusiez à l'international, ce qui est plutôt bien, mais il faut quand même avoir cela à l'esprit. On peut avoir à l'esprit aussi la centrale de Zaporijjia, qui n'est pas un centre de stockage, mais qui a quand même été prise en main par des gens différents que ceux qui l'avaient en charge au départ.

Et je voudrais aussi dénoncer, même si ce n'est pas ici le lieu pour cela, la proposition qui consiste à multiplier, développer l'industrie nucléaire dans le monde, parce que cela va encore développer des déchets - c'est toujours le problème - et cela va ajouter deux futurs centres de stockage qu'il va falloir... En somme, il va y en avoir partout. Il y en a déjà beaucoup et la France est déjà extrêmement nucléarisée, mais alors si l'on continue...

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Madame THOMINET demande la parole.

**Mme THOMINET.-** Pour compléter par rapport à ce qu'a dit Monsieur MARTIN, je vais prendre ma casquette de maire parce que, entendu, on va avoir un exemplaire dans nos mairies, et il y a certainement des personnes qui vont venir et qui vont nous demander si elles peuvent le prendre, mais le mieux serait de pouvoir quand même les renvoyer vers l'Andra en leur disant qu'ils peuvent y avoir accès via internet. Cependant, tout le monde n'a pas encore internet. Vous pourriez également communiquer de votre côté parce que, nous, on a un exemplaire mais s'il est pris, on va se retrouver ...

**M. TORRES.-** Oui, oui. On n'a sans doute pas assez appuyé sur cet aspect-là : en somme, c'est plus tard et plus loin, tant que l'Andra existe. Je vais être simple : évidemment, le plus simple pour tout le monde, ce serait de se déplacer à l'Andra et demander le document, et c'est pourquoi je vous disais tout à l'heure qu'il n'y a pas nécessité d'avoir une qualité particulière. Ce que l'on vise est quelque chose qui doit se projeter beaucoup plus loin que cela, et c'est la raison pour laquelle on parle de papier permanent. Il faut pouvoir se projeter dans quelques siècles. Normalement, sauf bouleversement, l'Andra doit être présent et doit continuer à exister pendant quelques siècles. Si l'on veut avoir des informations sur le Centre du cache de la Manche, il n'y a pas mieux que de venir consulter l'Andra.

Effectivement, si par exemple, dans 20 ou 25 ans, on verse ce document dans les collectivités territoriales ou au niveau des officines notariales ou autres, cela n'a pas pour objectif que les gens aillent le consulter là-bas. L'Andra existera encore, il vaut mieux qu'ils se déplacent chez nous s'ils ne peuvent pas le faire de manière dématérialisée ou autres. Et de réorienter sera quelque part la chose la plus simple à faire à chaque fois. Pour le moment, on doit mener des réflexions qui nous projettent au-delà de cela, si un jour l'Andra n'était plus accessible, si les gens n'avaient pas envie de prendre contact pour des raisons qui leur appartiendraient. C'est pourquoi il faut que cette mémoire soit déposée à plusieurs endroits. Je ne dis pas que l'on vise les futurs archéologues mais c'est quand même aussi un peu l'idée, c'est-à-dire laisser et essaimer cette mémoire de la manière la plus large possible, mais pour des pas de temps bien nettement plus importants que ce que l'on imagine là, aujourd'hui. C'est aussi la raison pour laquelle on n'a même pas encore diffusé, parce qu'on n'en est pas du tout encore au stade de la consultation.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Monsieur HÉDOUIN demande la parole.

**M. HÉDOUIN.-** Déjà, je pense que dans l'investissement, on voit aujourd'hui que l'on est quand même dans une CLI qui est un petit peu moins fréquentée que d'autres. C'est-à-dire que même nous, à notre échelle de temps restreint, on a l'impression que parmi les CLI, l'Andra, c'est déjà celle que l'on a tendance à laisser de côté. Parce que, finalement, *le truc*, il est déjà presque un peu oublié. Je m'inquiète déjà fortement de cela. C'est-à-dire que, y compris dans notre actualité, on a tendance à repousser l'Andra par rapport à d'autres installations, et c'est ce qui figure un premier risque. Pour autant, ce n'était pas là le sujet de mon intervention.

Le sujet de mon intervention, c'est justement cette petite aiguille dans la meule de foin, c'est-à-dire : comment traitons-nous ces déchets à vie longue, qui sont répartis et qui ne sont pas traités par ce document ? C'est-à-dire, qu'est-ce qui se passe ?

**Mme DRESSAYRE.-** Si.

**M. TORRES.-** Si, si.

**M. HÉDOUIN.-** Oui, entendu, ils sont traités dans le document mais au bout de 300 ans, ce document n'aura plus lieu d'être.

**M. TORRES.-** Si.

**Mme DRESSAYRE.-** Si, c'est justement l'objet.

**M. TORRES.-** Si justement, c'est l'inverse mais je n'ai pas dû être clair. La période de surveillance, quant à elle, se réfère plutôt aux vies courtes. En revanche, concernant la transmission de mémoire, c'est vraiment pour les vies longues ...

**M. HÉDOUIN.-** ... Je reviens à ce que vous aviez dit tout à l'heure, c'est à dire qu'en fait, si on fait la comparaison avec Cigéo, on a bien des durées de vie longues situées à Cigéo et qui sont défendues par du passif, et donc on ne compte pas sur la mémoire. On est bien d'accord ? Ainsi, on a le même type de déchets qui se trouvent aujourd'hui ici, sous le sol, en surface, mais dans ce cas, on ne peut pas compter. C'est vous qui l'avez dit : « On ne peut pas compter sur cette mémoire à Cigéo ».

**M. TORRES.-** Oui, on n'a pas le même type de déchets. En revanche, on a le même type de radioéléments pour une petite partie. Mais vous oubliez une partie essentielle dans ce que j'ai essayé d'exprimer, mais certainement pas assez clairement : c'est la quantité d'activité radiologique contenue, (inaudible) ...

**M. HÉDOUIN.-** ... C'est pourquoi je parle d'aiguille.

**M. TORRES.-** Voilà.

**M. HÉDOUIN.-** Mais à un moment donné, on peut toujours tomber sur l'aiguille dans la meule de foin.

**M. TORRES.-** Oui, mais c'est bien pourquoi vous avez dans la dimension de sûreté, indépendamment de la mémoire... Si vous vous référez à l'Autorité de sûreté nucléaire, et elle pourra

le compléter, et c'est l'un des objets centraux de la démonstration du réexamen de sûreté et du rapport de sûreté également : il y a des vies longues, donc pour faire simple, quels scénarii d'intrusion doit-on étudier ou qu'est-ce qui peut se passer dans quelques siècles, quelques millénaires, considérant qu'il existe ces vies longues ? Ensuite, se pose la question à propos de l'opportunité, ou non, la nécessité, ou pas, de retirer des colis qui concentrent un peu de radioéléments à vie longue. La démonstration qui a été apportée : non, ce n'est effectivement pas nécessaire, et quels que soient les incidents qui pourraient se produire, y compris séismes et autres, puisqu'on doit les étudier, et bien le fait qu'il y ait présence de vie longue, cela constitue et va engendrer des effets d'enveloppe qui restent acceptables. Et parmi les engagements pris, on a quand même pris - puisque c'est celui qui a été pointé par le groupe permanent en particulier - celui qui consiste à réévaluer régulièrement, à l'aune des évolutions technologiques qui pourraient être mises en œuvre, l'intérêt, l'opportunité de retirer ou ne pas retirer certains colis. Il faut vraiment retenir que...

Si je n'ai pas été clair, j'en suis vraiment désolé, mais il ne faut pas confondre Cigéo et le fait d'avoir un Centre de surface comme le CSM ou comme le Centre de stockage de l'Aude, où il y a de petites quantités d'activité radiologique concentrées dans quelques radioéléments à vie longue et pour lesquelles on a limité l'activité. Dans le Cigéo, on ne limite pas l'activité, puisqu'on y met tous les déchets de haute activité et qu'ils ont tous une activité à vie longue. Vous avez vraiment deux phénomènes qui n'ont rien à voir. En surface, on peut se permettre d'avoir un peu d'activité à vie longue parce que si elle est limitée, on va dérouler les scénarios de ce qui peut se passer - un puits, une intrusion, un séisme, une mise à nu de radioéléments à vie longue et une mise en contact, et on est capable d'évaluer l'impact quels que soient les scénarii. Et c'est là où l'Autorité de sûreté nucléaire vient dire qu'effectivement, cela reste ou cela ne reste pas acceptable. Et puisque cela reste acceptable, c'est la raison pour laquelle il n'a jamais été imposé de retirer des colis du Centre de stockage de la Manche.

**M. HAMELIN.-** Cela veut quand même dire que le Centre de la Manche ne pourra jamais être banalisé étant donné la présence de plutonium.

**M. TORRES.-** Si, puisque la notion de banalisation même si, effectivement, elle s'interroge, pour autant, étant donné les quantités de radioéléments à vie longue qui restent faibles, on a des scénarii qui peuvent passer par - même si on met tout en œuvre pour que cela ne soit pas le cas - l'oubli de ce centre. On étudie des scénarios de chantier routier, de constructions ou autres, et on doit en évaluer

l'impact. Si on considère cela comme étant une banalisation, dans ce cas, un jour, il pourrait être banalisé. En revanche, si dans le mot « banalisation », on entend que tout disparaîtra par magie, c'est faux. D'une part, il restera des radioéléments à vie longue mais même sans aller chercher les radioéléments, on a stocké sur un même site des colis de déchets radioactifs. Tout à l'heure, cela a été dit, on vous parle d'activité radiologique et on vous parle de toxiques chimiques. Les toxiques chimiques ne disparaissent pas avec le temps quoi qu'il arrive. Derrière cette notion de banalisation dans le sens de « Est-ce que l'on pourra utiliser le centre pour y faire autre chose ? », peut-être. Quoi qu'il en soit, ce sont les générations qui arriveront après nous qui décideront. En revanche, si par « Banalisation », on sous-entend que tout ce que l'on y a fait aura disparu et qu'il n'y restera plus rien, non, cela est faux. Je veux dire qu'il faut arrêter de mentir à ce sujet. Cela n'existera pas de ce point de vue. Cependant, pouvoir réutiliser ce centre et ses abords pour d'autres activités, certainement, mais personne n'a la réponse aujourd'hui. Aujourd'hui, nous sommes déjà dans une phase dite de « Fermeture » avant plusieurs siècles de surveillance.

**M. HAMELIN.-** Savez-vous où se trouve le plutonium ?

**M. TORRES.-** Oui.

*Différents intervenants hors-micro interviennent mais c'est inaudible.*

**M. TORRES.-** Dans l'enceinte du CSM.

*Rires dans l'assemblée.*

**M. TORRES.-** On a des inventaires par ouvrage. On va le dire autrement : ce que l'on sait très bien dire, c'est où les activités contenues dans les colis ont été mises en stockage. Cela étant, évidemment, et on l'a vu, si on parle du tritium ou autres, il y a des migrations. Les choses évoluent mais on sait exactement où l'on a stocké tel type de colis, qui contenait telle activité. Et il y a eu un gros travail qui a été effectué - je crois que cela a été rappelé tout à l'heure - sur les dernières années d'exploitation du centre. C'était beaucoup plus facile parce que les standards avaient évolué, que l'on a désormais des outils informatiques. C'était plus facile par rapport aux premières activités, aux premières années d'exploitation, où il y avait encore beaucoup de bordereaux manuels et où il y avait des choses qui étaient différentes. Il y a eu un gros travail de reprise qui avait été fait justement pour être en capacité d'établir un inventaire précis de ce qui a été stocké et à quels endroits dans l'installation.

**M. HAMELIN.-** À Priori, c'est le plutonium qui a quand même la vie la plus longue. Étant donné que vous savez à peu près où il se trouve, vous ne pourriez pas l'enlever ?

**M. TORRES.-** Déjà, il n'y a pas que le plutonium en vie longue. Ce serait clairement une erreur de le résumer ainsi. Cependant, lorsqu'on en parle, pour la communication, c'est beaucoup mieux de parler plutonium puisque c'est celui qui fait le plus peur. Cela aide tout le monde et c'est très bien ainsi. En revanche, on sait où se trouvent les radioéléments à vie longue.

Ce que l'on met en avant pour dire que, de notre point de vue, il n'est pas nécessaire de retirer les déchets radioactifs - ce qui a été également vérifié par l'Autorité de sûreté nucléaire, par le Groupe permanent et par l'IRSN - c'est - et pardonnez-moi cette expression - : « Le jeu n'en vaut pas la chandelle ». Je m'explique : les colis vont – et pour certains, c'est déjà le cas tandis que cela le sera pour d'autres - Ils vont devenir détritiques, se déformer ou autres. On parvient à démontrer que les activités radiologiques concentrées ne conduiront pas, et quels soient les scénarii, à des choses inacceptables. On ne dit pas qu'il y a zéro impact ou zéro activité mais, en tout cas, cela ne posera pas de problème majeur pour la santé humaine, pour ceux qui se retrouveraient au contact. A l'inverse, aller détruire tout ce que l'on a mis grand soin à construire et que l'on doit encore renforcer avec cette amélioration, ce renforcement de la couverture, aller le détruire pour espérer récupérer quelques colis, sachant, puisqu'il va y avoir des colis qui vont être dans un état déplorable - et c'est le but - qu'ils vont être dégradés, on va en mettre partout. On mettrait des gens en danger pour un objectif qui, de notre point de vue, est considéré comme étant inintéressant puisqu'on n'en a pas besoin pour garantir la sûreté. C'est avant tout pour cette raison qu'il ne s'agit pas d'aller les rechercher. Mettre des vies longues en centre de stockage de surface, cela fait partie du concept depuis l'origine. La meilleure preuve, c'est que le Centre de stockage de l'Aube, qui est le petit frère du centre de stockage de la Manche, a exactement le même type d'autorisation. Il est vrai qu'il n'y a pas tout à fait le même niveau d'activité, on les a réduits un peu en ce qui concerne certains radioéléments, c'est clair et parce qu'on apprend aussi au fur à mesure, mais on a des radioéléments à vie longue qui sont stockés dans le CSA et qui continuent à être stockés dans le CSA, et ils n'ont absolument pas vocation à être récupérés.

En même temps, si un jour et puisqu'on a pris l'engagement de réévaluer régulièrement, il est mis en évidence que cela représente réellement un intérêt et que ce n'est pas si compliqué que cela, que l'on a mis en œuvre de nouvelles techniques et que ce n'est pas important si on dégrade la

couverture et l'étanchéité puisqu'on la refera, dans ce cas peut-être une décision différente sera-t-elle prise. D'un côté, je ne peux pas prendre l'engagement qu'on va le réévaluer tous les vingt ou trente ans et puis dire qu'il est certain qu'on ne le fera jamais. Aujourd'hui, on a apporté la démonstration que ce n'était pas nécessaire. On était convaincu de cela mais on a été conforté dans cette évaluation par le Groupe permanent, par l'IRSN et on espère qu'on le sera également - mais à priori, ce sera le cas - par l'ASN. En même temps, on s'engage à réévaluer régulièrement l'opportunité d'aller retirer certains des colis.

**M. HAMELIN.-** Les archéologues sont des personnes qui sont quand même assez curieuses et motivées. Dans 1 000 ans, quand ils iront peut-être effectuer des recherches dans ce secteur, quand ils verront la présence de fûts en béton, ils se demanderont ce qu'il y a.

**M. TORRES.-** Quant à nous, ce que l'on espère, puisque les archéologues, souvent avant d'aller gratter, font aussi un petit peu de recherche ou autres, c'est qu'avec notre dossier de mémoire – et merci pour la transition - que l'on va distribuer partout, peut-être avant même d'ouvrir le fût, ils sauront ce qu'il contenait et se diront que ce n'était pas une bonne idée d'aller gratter.

Mais encore une fois, on n'a pas de boule de cristal vis-à-vis du comportement humain. Ainsi, un centre de surface, contrairement à un centre en couche géologique profonde, c'est vraiment quelque chose qui restera assez facilement accessible dans les millénaires. Et c'est la raison pour laquelle il était extrêmement important d'apporter la démonstration que, même si cet archéologue existe demain et même s'il rentre dans le stockage, l'impact dosimétrique qu'il recevra, du fait de la présence de ces colis et de ces radioéléments à vie longue, restera quelque chose d'acceptable dans le sens où il ne s'exposera pas au risque de la mort ou autres.

**M. HAMELIN.-** Parce que c'est vrai que l'on s'aperçoit quand même que le monde d'aujourd'hui est assez mouvementé et dangereux. Il existe des armes qui sont très dangereuses en fin de compte et on peut détruire ainsi de nombreuses choses en peu de temps. On s'en aperçoit encore aujourd'hui. Cela peut tomber... Il n'y a pas que l'Andra et à côté, c'est peut-être encore pire.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** La parole est à Mme Manuela MAHIER.

**Mme MAHIER.-** Je pense que ce qui est extrêmement important, c'est de pouvoir diffuser le plus largement possible et le plus longtemps possible ces fiches qui ont le mérite d'exister et qui traduisent

ce qui a été fait à l'époque. Et ce n'est pas forcément très bien connu de tous, même dans le Cotentin. Je pense qu'on peut se le dire.

On sait que l'on rencontre toujours cette difficulté quand il s'agit de communiquer au plus grand public. C'est vrai que l'on est plus conscient de ce qu'il y a dans La Hague mais au-delà, cela reste des interrogations. Et on voit bien que la communication est ce qu'il y a de plus difficile. Même si dans le cas présent les fiches sont très accessibles, il ne faut pas non plus que cela soit trop technique parce que, du coup, on s'en écarte. En même temps, je pense que cela retrace aussi la vie de la France et le choix que ce pays a fait à une époque, et cela aussi c'est de l'histoire, c'est de la mémoire. De la même façon, cela existe aussi dans un endroit qui va rester vivant. Il s'agit d'un territoire qui restera vivant et je pense que c'est surtout cela qu'il faut continuer à expliquer.

En plus, il va y avoir des phénomènes. Quand il va y avoir la mise en place des mégatuiles à plus grande échelle, cela va requestionner évidemment ...

**M. TORRES.-** Oui, c'est une option.

**Mme MAHIER.-** oui, et j'espère qu'elle n'en restera qu'une. Physiquement, il y aura une modification du site et cela va obligatoirement réinterroger, voire potentiellement impacter le visuel du site. On va donc rechercher un peu l'histoire automatiquement.

Je pense que le document a vraiment le mérite d'exister, mais il faut vraiment faire attention et faire en sorte qu'il soit réellement diffusé au public le plus large. Je pense évidemment aux sites Internet mais il faut également s'appuyer sur les collectivités pour le transmettre. Quant à nous, là-dessus, on est vraiment dans la transparence. D'ailleurs, on a un programme d'action grand site dans lequel on a intégré l'industrie à travers ces fiches actions, pour participer à la transmission de ce que sont les sites. De toute façon, on ne peut pas les cacher, alors autant savoir ce qu'il y a et je pense que c'est très important de pouvoir communiquer au maximum.

**M. TORRES.-** En revanche, je souhaiterais peut-être adresser deux remarques, parce que je ne veux pas que l'on monopolise non plus toute la séance avec ce point. Catherine a insisté : s'il y a plusieurs niveaux de documentation, et le premier est vraiment effectivement très vulgarisé, très court, très accessible, mais il informe également à propos de l'existence d'autres documents beaucoup plus poussés. En somme, ceux qui auront envie de dérouler un peu la pelote, ils pourront ensuite aller chercher beaucoup plus. Cela, on le fait.

On parlait des documents mais Catherine le disait à propos de la mémoire active : même si c'est peut-être celle qui est la moins connue ou la moins passionnante pour certains, mais l'existence des Clis est quelque chose d'important. Les évènements... Je ne dis pas que l'on mettra ou pas les mégatuiles, je ne sais pas, ce sera un processus ou un autre, mais ce qui est sûr, c'est que le fait que l'on modifie et qu'à ce moment-là cela réinterroge, est quelque chose qui est très positif vis-à-vis de la transmission de la mémoire.

On a fait travailler différentes sciences, dures ou molles, pour nous aider à réfléchir sur la transition de mémoire. Beaucoup nous ont souvent proposé ce que l'on appelle des « marqueurs de surface », c'est-à-dire, pourquoi ne construisez-vous pas une pyramide, pourquoi ne construisez-vous pas tel ou tel type d'infrastructure au-dessus, parce qu'on se rend compte, quand on regarde dans le rétroviseur sur une période de quelques millénaires, que ces marqueurs de surface sont encore présents. Et justement, ils l'ont interrogé et on a appris beaucoup de choses grâce à eux. Je ne dis pas que les mégatuiles en feraient partie mais, en tout cas, cela fait partie des propositions que beaucoup nous ont faites, ainsi que l'organisation de mémoire, d'évènements de mémoire active. Parce que les scientifiques se sont rendu compte après les avoir étudiées que dans certaines civilisations, c'est la cérémonie et la parole qui étaient les meilleurs outils de transition de mémoire, alors non pas pour le détail mais, par exemple, pour transmettre l'existence de quelque chose ou d'une idée. Nous, on doit rester très humble par rapport à cela. Je veux dire que c'est important pour nous et pour nos activités.

À la base, nous ne sommes absolument pas des spécialistes de transition de la mémoire. Certains d'entre nous, et c'est le cas de Catherine, se sont forcément un peu spécialisés, mais on s'appuie surtout sur les scientifiques qui étudient ces problématiques-là, y compris en ce qui concerne l'écriture ou les signes, sur ce qu'il serait préférable d'utiliser ou pas. Et on s'appuie aussi - je fais référence ici au groupe mémoire - sur le bon sens des uns et des autres, mais ce n'est pas notre métier premier.

Pour résumer, il n'y a pas une bonne ou une mauvaise façon de procéder concernant cette volonté de transmettre la mémoire, mais il n'y a que des façons différentes et il faut trouver le juste milieu, le meilleur compromis. De la même manière, entre la vulgarisation et le fait d'être trop caricatural, il s'agit là vraiment d'un exercice qui n'est pas simple quand on veut transmettre cette mémoire. Mais c'est une obligation réglementaire. Avant que cela ne le devienne, on le faisait déjà et cela nous tenait

à cœur. On va poursuivre et puis je suis à peu près certain que l'on ne changera pas les faits, ce qui s'est réellement passé. En revanche, entre ce que l'on imagine faire en matière de transmission de mémoire aujourd'hui et ce que l'on fera réellement dans dix, vingt ou cinquante ans, il y aura nécessairement des évolutions.

**Mme MAHIER.-** En plus, il y aura d'autres outils.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Une dernière question. La parole est à Yannick ROUSSELET.

**M. ROUSSELET.-** Une petite remarque : vous disiez tout à l'heure qu'à long terme, vous évaluez qu'il y aurait une « Innocuité ». Quant à moi, je n'ai vu aucun document qui dit cela. C'est-à-dire qu'il y a différents avis émis chaque fois. C'est pas de dire qu'à un moment donné, c'est banalisable. Vous avez d'ailleurs noté dans votre document une référence au rapport Turpin, référence qui a bien dit que cela ne serait jamais banalisable. Je pense qu'il faut préciser ceci : ce qui a été fait, c'est regarder quels sont les avantages et les inconvénients. Cela, vous l'avez dit. C'est-à-dire qu'il s'agit bien de cela qui se trouve dans la balance. Mais il ne s'agit pas de dire que cela va bien aller un de ces jours. Il s'agit juste de dire : à la date d'aujourd'hui - et c'est ce que l'on a dit tout à l'heure - si on regarde quel seraient les inconvénients d'aller rechercher et que l'on regarde quels en seraient les avantages, la conclusion, pour le moment, est de dire que la reprise ne présente pas d'avantage. Mais c'est bien sous le prisme du coût économique, du coût humain, des risques de radioprotection, etc., que c'est regardé. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de... Je voulais repréciser cela parce que je crois que c'est vraiment important.

Une petite remarque sur la mémoire active : j'ai l'impression que l'on est tous ici des gens qui essayons en tout cas de suivre les événements. J'ai donc bien vu que vous avez publié ce document en juin. Je suis désolé mais, moi, je n'ai rien venu passer à l'époque. Quand on parle de « Mémoire active », je ne sais pas ce que vous avez fait comme communication, ou alors était-ce moi qui n'étais pas attentif. Mais je suis désolé, même si ce document a été mis en ligne en juin - puisque je viens de vérifier - moi, je ne l'avais pas vu. Il y a donc quelque chose qui nous a échappé alors qu'à priori nous sommes plutôt des personnes qui nous intéressons. C'était juste une petite remarque. Je pense qu'il y a peut-être eu à ce moment-là une petite ratée. Il eut peut-être fallu faire un peu de communication, ou bien cela m'a échappé.

**M TORRES.-** Oui et non, parce que c'est justement là où je pense que l'on ne se comprend. En fait, ce travail sur la mémoire, c'est un travail de longue haleine. Quand on parle de « Mémoire active », typiquement, cette réunion de présentation à la CLI, et il va y en avoir d'autres sans aucun doute plein d'autres durant les dix à vingt ans qui nous séparent de la phase de passation en phase de surveillance. En somme, il ne s'agissait pas pour nous de faire un coup de communication en disant que l'on a sorti telle ou telle fiche. C'est un travail de longue haleine. Cette présentation en fait partie, comme il y en aura plein d'autres et cela va continuer.

Juste une petite remarque. Je partage tout ce que vous avez dit à un mot près : je n'ai jamais dit « innocuité » ou « pas d'impact » mais j'ai dit que l'impact était acceptable, ce qui est totalement différent et cela se rapproche beaucoup plus du rapport avantages/inconvénients.

**M. MARTIN.-** Madame la présidente, je souhaite faire une remarque très simple pour répondre à ce qu'a dit M. TORRES et je l'appuie dans ses propos : je rappelle quand même qu'un agent de l'Andra a fait une excellente thèse sur le problème de Oklo, avec un approfondissement considérable sur la façon dont on peut analyser ce qui se passe, quelques 100 000 ans ou un million d'années après. Ce document, vous n'en parlez jamais. Quand j'ai oublié le nom de l'auteur, vous le savez ...

**Mme DRESSAYRE.-** Oui, c'est moi ! (Rires).

**M. TORRES.-** C'est Catherine.

**M. MARTIN.-** C'est vous, Madame ?

*Rires dans l'assemblée*

**M. MARTIN.-** Eh bien bravo ! Je l'ai lu en détail, voici encore un mois, et j'avoue que cela me paraît considérable et qu'il m'a laissé absolument pantois. J'avais connu le départ de l'Oklo, avec ce qui manquait, avec les Russes, etc., mais je n'avais pas lu votre thèse, qui est essentiellement géologique d'ailleurs.

**Mme DRESSAYRE.-** Et vous comprenez donc pourquoi j'ai voulu rester travailler sur les stockages de déchets radioactifs.

**M. MARTIN.-** (Inaudible).

**M. TORRES.-** Merci, et je vous promets qu'ils ne sont pas en famille. (Rires).

**M. ROUSSELET.-** Envoyez cette thèse aux membres de la CLI.

**M. MARTIN.-** ... Il suffit que vous alliez sur internet. Si vous avez internet ...

**M. ROUSSELET.-**... Oui, je sais bien mais...

*Différents intervenants parlent en même temps, inaudible*

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Madame HOVNANIAN a la parole.

**Mme HOVNANIAN.-** J'ai une question et cela va vous paraître polémique mais ce n'est pas voulu ainsi : dans le dossier des transmissions de mémoire, avez-vous réfléchi au fait de laisser un mot d'excuse ?

*Rires dans l'assemblée.*

**M. TORRES.-** Alors, non parce que... Je vous remercie d'avoir précisé que cela ne se voulait pas être un point de polémique, parce qu'au moins, ainsi, je peux y répondre aussi avec sérieux. Nous, on est très fiers de ce que l'on fait concernant la prise en charge de ces déchets radioactifs. Si on a des déchets radioactifs, ce n'est pas nous qui les produisons mais c'est l'ensemble qui les produit, c'est le fruit de décisions démocratiques, c'est la France, ce sont les activités. Et il a été décidé qu'une entité publique allait devoir - d'ailleurs, au départ, elle n'était pas forcément publique, mais depuis maintenant le début des années 90, c'est le cas – gérer les déchets radioactifs de manière sûre, pour se protéger de leur dangerosité. On est donc plutôt très fier, y compris de ce qui a été fait et même si cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais eu d'erreur, il y en a eu, mais on n'en conçoit absolument aucune honte. En tout cas, pour l'Andra - cela étant, si le Gouvernement souhaitait faire un jour autrement, il le ferait - mais en tout cas pour l'Andra, il n'est pas du tout question de présenter des excuses, mais plutôt simplement d'expliquer pourquoi cela a été fait, comment on l'a fait. Et les raisons représentent quand même un point important. Je crois que c'est Madame le maire qui le disait : ce sont des choix. Il y a une démocratie derrière, il y a des gens qui ont pris des décisions et c'est aussi important d'expliquer ces choix. Donc non, il n'a pas été prévu, de notre part en tout cas, de présenter des excuses.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Je vais vous poser une dernière question : qu'est-ce que le papier permanent exactement ? Quelles sont ses caractéristiques ?

**M. TORRES.-** Il a surtout de permanent le nom parce que dans les faits, cela ne signifie pas qu'il va rester indestructible *ad vitam aeternam*, mais comparé à d'autres papiers... Cependant, il y a le

papier où de l'encre serait utilisée. Dans le cas présent, on a fait travailler - vous parliez de thèse - des thésards et des spécialistes pour arriver à déterminer qu'il existait en particulier des caractéristiques physico-chimiques de ce papier et de l'encre qui seraient utilisés, et des conditions de conservation directement liées à la durabilité de ces supports, et que certains types de papier pouvaient apporter les garanties de durabilité bien supérieures à celles du papier que l'on utilise habituellement. Je ne sais pas si vous avez vécu l'expérience, mais assez rapidement, on peut ne plus lire ce qui est inscrit sur certains documents, tandis qu'avec du papier permanent et certaines encres, associés à une bonne conservation, on va pouvoir garantir des décennies et des décennies de conservation.

**Mme DRESSAYRE.-** Ce sont plusieurs siècles, ce sont plus de 300 ans.

**M. TORRES.-** Il existe une université spécialisée en particulier en France.

**Mme DRESSAYRE.-** C'est le Muséum d'histoire naturelle et c'est ...

**M. TORRES.-** ... Je crois qu'il y a aussi Clermont-Ferrand.

**M. TORRES.-** D'ailleurs, ils étudient beaucoup.

**M HEDOUIN .-** Parce que comme il y a des chèvres dans la Hague, il y aura peut-être une filière à créer.

**M. TORRES.-** Peut-être, et cela participera en plus de la mémoire active.

## **7. SUIVI FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE SUR ET AUTOUR DU CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE. (EXPLOITANT)**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Nous allons passer au point suivant : le suivi faunistique et floristique sur et autour du Centre de stockage de la Manche.

**Mme STRICOT.-** Bonjour à tous. Je me présente : je suis Lysiane Stricot et je viens d'arriver à l'Andra en tant que chargée d'affaires qualité-environnement.

Je vais vous présenter l'étude de suivi faunistique et floristique sur le site et les alentours. Je vais d'abord vous présenter tout le périmètre d'étude.

On assure un suivi sur le site depuis 2008. On opère un suivi annuel de la flore qui vient sur le couvert végétal. C'est un bureau d'étude qui nous procure les relevés et ils viennent deux à trois fois

par an, bien sûr à des périodes favorables de développement de la végétation. On a également un suivi de la faune, donc des animaux, qui est réalisé tous les cinq ans et le dernier inventaire date de 2022. On va avoir en premier lieu une analyse bibliographique. On regarde un peu toutes les études qui ont été faites aux alentours du Cotentin, et même de la Hague, voire beaucoup plus loin. Et il y a des passages qui sont réalisés en fonction des espèces. On va avoir soit une prospection visuelle à l'œil nu durant laquelle on va retrouver des papillons, des insectes, des poissons et des mammifères. On a également des points d'écoute pour les oiseaux et pour les chauves-souris, donc les chiroptères. On a des passages diurnes en période de reproduction pour les amphibiens et on a également des contrôles visuels des caches et des plaques de refuge qui sont mises en place et que l'on relève pour voir si on a des reptiles qui sont venus sur la couverture ou aux alentours.

Sur le slide 24, vous allez trouver l'aire d'étude. Vous voyez que le CSM se situe en plein milieu mais on fait également toute une prospection au sud et au nord du site, pour voir un peu tous les développements qu'il pourrait y avoir.

Sur le slide 25 : je vais vous dresser le bilan des fleurs que nous avons dans l'enceinte de l'établissement. Au dernier bilan, qui date de 2023, 252 taxons ont été recensés depuis 2008. On a 6 espèces qui sont considérées comme patrimoniales et deux espèces protégées. Vous allez pouvoir retrouver l'Érythrée Vivace, donc les petites fleurs roses, et la Potentille des Anglais, la petite fleur jaune. Ce sont là des espèces que l'on retrouve donc beaucoup dans La Hague. Et on a également une espèce invasive, qui est la Renouée du Japon et qui est bien présente sur notre site.

Sur le slide suivant, on va parler plutôt des animaux. Au niveau des enjeux écologiques très forts, on a des reptiles qui se trouvent plutôt à l'extérieur du CSM. On va retrouver cinq espèces observées qui sont protégées. Je vous ai mis quelques images d'espèces qui peuvent être présentes aux alentours. On a également des oiseaux qui viennent un peu partout sur le site et aux alentours. Sur le site, on va essentiellement retrouver des espèces nidificatrices. On n'a pas de nids permanents ils viennent nidifier au printemps et repartent ensuite vers d'autres horizons. On a également quelques chauves-souris, en l'occurrence treize espèces ont été observées et elles sont toutes protégées. En revanche, elles se situent plus au sud du site.

Ensuite et concernant les enjeux forts, donc la slide 27 : on va retrouver des mammifères. On a douze espèces observées, dont trois espèces protégées. Vous trouvez le lapin de Garenne, qui est

également assez connu dans la région et qui passe aussi sur le site du CSM de temps en temps. On a aussi des amphibiens. En ce qui concerne les amphibiens, on n'en a pas forcément sur le site lui-même, mais on va plutôt les retrouver dans des marres situées aux alentours. Ainsi, on va retrouver sur le site l'Alyte accoucheur et le Triton alpestre.

Enfin et s'agissant des enjeux écologiques moyens, on va retrouver les insectes. On estime que l'on n'a pas forcément d'espèces... On a observé 41 espèces, mais on n'a pas d'espèces protégées situées sur notre aire d'étude.

Toutes les études qui sont réalisées, que cela soit faunistique ou floristique, montrent qu'aujourd'hui on a un impact assez nul, voire très faible, sur les habitats. C'est-à-dire que notre activité n'influe pas beaucoup sur la biodiversité. La seule incidence que l'on note, c'est sur la flore, puisqu'aujourd'hui on tond toute la couverture pour avoir un meilleur entretien, et donc éviter la présence des espèces invasives sur notre couverture. Dans le cas présent, on va donc noter plutôt une incidence importante sur les espèces floristiques.

En ce qui concerne les perspectives : à ce jour, on continue de dresser des inventaires. Cela se fera tous les trois ans sur le Site, puisque l'on a assez de Rex. Et on va essayer également de lancer une étude sur la faune et la flore aquatiques en eau douce, pour travailler plus nos études d'impact qui, aujourd'hui, ont besoin d'être confortées, notamment en vue du prochain réexamen. On en parlait tout à l'heure, il va y avoir la réalisation d'une étude des différentes variantes de couverture. Il y a aussi un volet Biodiversité, qui sera également réalisé chaque fois. C'est-à-dire que pour chaque scénario, on regardera l'impact biodiversité pour ces solutions.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Monsieur VASTEL a la parole.

**M. VASTEL.-** J'ai une question : on voit que des lapins de garenne ont été observés.

**Mme STRICOT.-** Oui.

**M. VASTEL.-** Ce sont donc des animaux qui font des terriers, qui creusent. Avez-vous aussi observé des taupes parce que ...

**Mme STRICOT.-** On n'a pas de taupe.

**M. VASTEL.-** Vous n'en avez pas.

*Plusieurs intervenants prennent la parole hors-micro. Inaudible.*

**M. VASTEL.-** Entendu, mais il y a quand même des lapins. Et comme ils creusent, cela peut être embêtant pour la couverture. J'imagine que s'il y a des lapins de garenne, il peut y avoir des renards, parce que les renards aiment aussi bien les lapins de garenne. Et les renards, ils creusent également. Et si un jour, on envisage de mettre des tuiles ou autre chose, est-ce que cela ne risque pas de saper un peu la structure si on met des tuiles, avec toutes ces galeries, galeries qui peuvent entraîner de l'eau plus profondément. Voilà ma question (inaudible).

**Mme STRICOT.-** Pour tout ce qui concerne les espèces fousseurs, dans l'étude que l'on va lancer en 2024, on a demandé à avoir un focus spécifique, notamment pour dresser un inventaire de tous les terriers et connaître les profondeurs existantes de chaque terrier.

**M. RECARTE.-** Typiquement, il y a quelques lapins de garenne qui ont été détectés dans le site et cela fait également partie du suivi régulier qu'ils nous apportent. Il ne faut pas imaginer que la couverture ressemble aujourd'hui à un gruyère de couverture. Notamment, tous les ans, on fait un tour de la vérification des crêtes, donc la jointure talus et le toit de la couverture, pour vérifier qu'il n'y ait pas de délitement de cette zone, la plus sensible et également la zone où l'on pourrait potentiellement trouver de terriers. Cette année en particulier, il n'y a pas eu de problème qui ait été relevé en particulier. Ce sont plus les mulots que l'on trouve sur la couverture et qui peuvent poser ce type de problèmes. Concernant les lapins de garenne, aujourd'hui, c'est très léger.

Une réflexion est également faite mais certains d'entre vous sont certainement au courant : on a des placettes positionnées sur l'ensemble du site, où on laisse pousser la végétation de manière plus longue, pour évaluer les développements en cours et à venir sur la couverture si on la laissait telle quelle durant cent ans. Aujourd'hui, on a aussi une réflexion là-dessus pour retirer ces placettes, parce que l'on a acquis suffisamment de retours d'expérience sur le développement et on ne souhaite pas amener de nouvelles espèces sur le site, ce qui pourrait poser des problèmes dans le futur, et surtout éviter le développement de nids, et notamment des terriers de lapins de garenne ou autres. Il y a aussi cette réflexion qui est lancée. L'étude, que l'on va faire remettre à jour, doit nous apporter des éléments concernant cette réflexion.

**M. TORRES.-** Par rapport à ce sujet, on peut également ajouter... Parce que c'est là une problématique qui est tout à fait juste celle que vous pointez là et on n'est d'ailleurs pas les seuls, tous ceux qui font des couvertures avec des matériaux naturels, voire des étangs avec des berges ou autres, rencontrent ce type de problématiques. C'est aussi la raison pour laquelle dans la conception de la couverture elle-même, il y a une multicouche qui permet de « diminuer » le risque d'avoir des nuisances et des dommages qui vont perturber les fondements visés à travers la couverture, c'est-à-dire stabilité et étanchéité. En revanche, cela passe aussi d'une part par le fait de mettre en œuvre tout ce que l'on peut pour ne pas avoir de prolifération de ces animaux fouisseurs, quels qu'ils soient et d'autre part, par les conceptions adaptées. Mais c'est un vrai sujet. Clairement, pour nous, ce n'est absolument pas une plaisanterie. C'est aussi le cas en ce qui concerne la maîtrise de la végétation parce que vous pouvez avoir aussi d'autres produits racinaires, des arbres, pour faire simple, dont les racines pourraient apporter une perturbation. Derrière cette notion de surveillance, il y a aussi toutes ces problématiques-là qui doivent être prises en compte lorsque vous mettez en œuvre des couvertures avec des matériaux naturels.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Guillaume HÉDOUIN demande la parole.

**M. HÉDOUIN.-** Il y a assez peu d'insectes observés, je suppose que ce serait peut-être intéressant d'avoir aussi un focus sur les insectes qui, en plus, sont forcément des vecteurs de transport parce que lorsque vous dites « 41 espèces », il y en a beaucoup plus évidemment dans le périmètre de l'étude, et c'est là une évidence. Cela étant, cela dépend des bureaux d'études. Évidemment, si on n'a pas de spécialisation sur les insectes, on n'obtient pas forcément de résultats. Mais ce serait peut-être intéressant de multiplier l'inventaire des insectes parce que l'on s'aperçoit que c'est quand même un monde dans lequel il y a énormément d'échanges. Étant donné le sujet, cela serait intéressant.

Par ailleurs, je l'ai déjà indiqué, mais je pense qu'il serait quand même bon, pour le développement de cette végétation... Quant à moi, je ne trouve pas cela très positif d'enlever les placettes parce que, justement, je pense que l'on a encore à étudier, entre autres sur le long terme. Et si on n'est pas sur le phénomène des placettes, parce qu'on veut aujourd'hui préserver le périmètre existant, peut-être faut-il travailler, comme on l'a fait peut-être aussi pour les tuiles, sur le fait d'avoir une zone-test avec le même dispositif que l'on a aujourd'hui dans le CSM, dispositif avec lequel on pourrait être en libre évolution et voir comment la végétation, comment un tissu racinaire d'arbres, pourrait se

développer et quels seraient leurs impacts réels. Et s'agissant de ce point, effectivement, durant trente ou cinquante ans, je pense que l'on peut obtenir quelque chose d'intéressant à propos de l'impact futur de la végétation arborée, une végétation à venir puisque, forcément, à un moment donné, fatalement, cette végétation arborée apparaîtra. Ainsi, je pense que l'anticiper dès maintenant en ayant un dispositif-test... Cela étant dit, c'est à l'ingénierie de déterminer combien de mètres carrés doivent y être dévolus et la manière dont cela doit être réalisé. Mais je pense qu'il faut absolument que l'on ait ces informations-là. Cela me semble nécessaire.

**M. RECARTE.-** En fait, même si ce n'est pas exactement la question que l'on va poser, on a pu vérifier aujourd'hui que le Rex était suffisant avec nos directions sûreté, alors que cela fait plus de quinze ans que ces placettes existent ...

**M. HÉDOUIN.-** ... Oui, mais sans laisser les arbres pousser ...

**Une intervenante Exploitant.-** ... Il y en a qui se sont introduits ...

**M. RECARTE.-** ... Vous y trouvez les chênes pédonculés, des végétations de ce type qui sont en train de pousser.

**M. HÉDOUIN.-** ... Quinze ans...

**M. RECARTE.-** ... C'est certain que l'on ne va pas attendre d'avoir un sequoia mesurant cinquante mètres sur le site pour faire quelque chose ...

**M. HÉDOUIN.-** c'est lui qui aura un impact.

**M. RECARTE.-** Mais justement, on est déjà à une étape où l'on doit se poser la question d'aller les retirer parce qu'ils sont en train de pousser à la verticale, je parle là des chênes. Et il s'agirait d'aller les retirer proprement pour en tirer également du Rex, c'est-à-dire comment cela s'est développé et comment cela se développerait dans le futur. C'est là toute la question.

**M. FOOS.-** Oui, il faut creuser la question.

*Rires dans l'assemblée*

**M. RECARTE.-** (Rires). Oui, mais pas trop.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme THOMINET.-** J'en ai peut-être une sur le changement climatique, parce qu'on n'en parle pas, mais cela peut avoir des incidences. Vous avez vu ce qui s'est passé l'année dernière, une année assez chaude avec des épisodes de sécheresse et ce qui s'est passé cette année avec les phénomènes, est ce qu'il y a justement un rapport de cause à effet sur la faune et la flore ? Avez-vous constaté quelque chose ? Parce que lorsque nous sommes en période de sécheresse, vous êtes obligé d'arroser la pelouse, du moins je le suppose... Non, même pas ? Vous la laissez en l'état ? Cela étant, il y a des stades de football qui sont devenus (inaudible).

**M. TORRES.-** En revanche, nous on n'a pas besoin d'avoir une qualité... Personne ne viendra se blesser en courant sur... En ce qui concerne ce type d'études, quand on parle de changement climatique, en même temps - même si je ne suis pas un spécialiste, mais à force d'en écouter - ces périodes sont quand même relativement courtes par rapport aux effets du changement climatique. Ici, en revanche et par rapport à ce que vous venez de dire, on a des obligations pour nos autres installations de reboisement parce qu'on a défriché à certains moments. Très clairement, l'effet du changement climatique sur les essences d'arbres qui s'adaptent ou que l'on doit mettre en œuvre pour compenser... Là, on le voit très clairement, on ne peut plus planter - on parlait notamment de chênes pédonculés - on ne peut plus planter ces essences qui étaient les essences reines dans les forêts de l'Est. Si on fait cela, ces essences ne supportent plus les chaleurs et ne vont plus développer de la même manière. L'ONF a publié d'extraordinaires études justement sur ces thématiques-là. En revanche, ce que l'on peut dire tandis que l'on parlait tout à l'heure d'effets et d'impacts : je m'éloigne un tout petit peu de la question, du thème que l'on présentait là, mais dans notre démonstration de sûreté, on doit faire des évaluations d'évolution du Centre concernant ces effets et ces impacts dans des cadres d'évolution climatique différentes, en particulier pour étudier l'érosion. C'est l'un des exemples. Ainsi, on se retrouve à devoir apporter des démonstrations par des spécialistes du domaine à propos des changements climatiques, qui seraient la continuité de celui que l'on connaît actuellement, donc un réchauffement ou autres, mais qui pourrait passer par d'autres changements. Dans nos rapports de sûreté, dans notre examen, vous allez trouver des données par rapport à cela. S'agissant plus précisément des quinze dernières années, c'est je ne pense pas que l'on ait vu des insectes disparaître ou d'autres insectes arriver.

**M. RECARTE.-** Non, pas spécifiquement. En revanche, typiquement, la question est bonne parce qu'entre 2022 et 2023, durant l'été, on passe d'une couverture jaune à verte. Mais c'est également en

lien avec la démonstration de sûreté. Concernant les évolutions climatiques, il y a une thèse sur l'érosion qui est en cours de réalisation et qui doit aborder aussi ces sujets, parce que la question n'est peut-être pas mauvaise. Peut-être serait-il potentiellement nécessaire d'arroser la couverture ou de conserver un taux d'humidité minimum, pour éviter des phénomènes d'érosion ...

**M. TORRES.-** ... Mais pas pour la couleur de la pelouse, en revanche.

*Rires dans l'assemblée*

**M. RECARTE.-** Pour le sol.

**Mme THOMINET.-** Oui, il y a des rapports de cause à effet qui peuvent quand même...

**M. RECARTE.-** Oui, c'est cela.

**M. ROUSSELET.-** Je rappelle quand même qu'EDF a un plan qui s'appelle « A date », qui tient compte des scénarios du GIEC, et qui consiste à regarder comment, eux, vont s'adapter à 60 ans ou à 100 ans. Vous dites que cela figure dans le dans le rapport de sûreté, mais c'est vrai que cela peut être important d'avoir une présentation de cette question portant sur l'adaptation aux changements climatiques à un moment spécifique. Cela pourrait être intéressant.

**M. TORRES.-** On pourra le faire si vous nous sollicitez. Il faut savoir que ce ne sera pas nous qui vous le présenteraient mais d'autres collaborateurs de l'Andra, parce que c'est un vrai sujet.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres questions ? Non. On passe au point suivant.

## **8. TEMPÊTE CIARAN : QUEL IMPACT SUR LE SITE ? QUELLE ORGANISATION ? CONSEQUENCES SUR L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE PLUIE ? (EXPLOITANT)**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Le point suivant porte sur la Tempête Ciaran. Quel impact sur le site, sur l'organisation et quelles sont les conséquences sur l'écoulement des eaux de pluie ? C'est l'exploitant qui présente également ce sujet.

**Mme DENIAU.-** Bonjour à tous. Je m'appelle Isabelle DENIAU et je suis en charge de la surveillance de l'environnement du CSM. Je vais vous présenter l'organisation qui a été mise en place

en lien avec la tempête CIARAN. Je vais vous parler des impacts qui ont été constatés sur le site et les conséquences sur les écoulements des eaux de pluie.

Tout d'abord, Météo France a placé la Manche en vigilance rouge pour un événement d'une très forte intensité dans la nuit du mercredi 1<sup>er</sup> novembre au jeudi 2 novembre, donc pour vents violents et risque de pluie et d'inondations. Le préfet de la Manche a ainsi pris deux arrêtés interdisant la circulation des poids-lourds, des transports collectifs et des caravanes à partir de 22 heures, le mercredi 1<sup>er</sup> novembre, et l'accès au domaine public maritime. De plus, la vitesse de circulation a été abaissée de 20 km/h et il était conseillé de limiter toute sortie non-nécessaire.

Ce que l'on a mis en place au CSM pour essayer de limiter l'impact de la tempête : dès le mardi soir, une mise en configuration des réseaux de collecte des effluents du RSGEbis. Pour rappel, ces effluents-là sont impactés par la pluie, c'est-à-dire que lorsqu'il pleut, on récupère ces effluents. On a fait un transfert des cuves qui, habituellement, stockent ces effluents vers un bassin de tampon de 70 mètres cubes, ce qui a permis de libérer les trois cuves, donc d'avoir 30 mètres cubes pour gérer du mardi soir au jeudi matin, date du retour sur site de l'exploitant.

On a aussi vérifié l'état des caniveaux pluviaux. Ces caniveaux, compte tenu des vents, peuvent contenir de l'herbe, des branches. Ainsi, on a bien fait en sorte qu'ils soient nettoyés avant le mardi soir.

En ce qui concerne la protection des employés, des mesures ont été mises en place : le jeudi matin, on était en télétravail pour éviter des déplacements. Idem pour notre sous-traitant, qui est habituellement sur place en permanence, comme c'est aussi le cas de l'exploitant, mais qui n'est venu que le jeudi après-midi. Et puis pour les personnels du poste de garde qui, eux, sont présents 24 heures sur 24 sur le site, on a décalé les horaires. Le changement entre deux agents a été fait à différents horaires pour ne pas être présents au moment où les vents étaient les plus violents.

En ce qui concerne les vents qui ont été mesurés, ce sont des données qui ont été fournies par Orano : durant ces deux jours, on a mesuré des vents supérieurs à 40 km/h, avec des vents qui ont dépassé les 100 km/h, autour de 104 km/h entre 7 heures et 10 heures le 2 novembre. Le plus fort de la tempête a eu lieu le jeudi matin. Ces vents étaient orientés vers le nord-est. A propos des conséquences de ces vents : on n'a subi aucun dégât matériel, ni sur les bâtiments, ni sur le site. On a une microcoupure électrique le 2 novembre à 8 heures 40, mais qui n'a eu aucune conséquence. Tout est reparti normalement et cela a été vraiment une microcoupure. Pas de coupure d'eau potable, pas

de défaut du réseau informatique. La configuration du réseau a permis de pouvoir stocker les effluents qui sont arrivés sans problème. Et on n'a pas eu d'alarme remontée via le système informatique centralisé, donc aucune montée d'astreinte durant cette période-là.

Pour conclure, la surveillance du site a fonctionné correctement durant toute la durée de l'événement.

En ce qui concerne la gestion des eaux pluviales, je vais faire déjà quelques rappels : les eaux de ruissellement sont récupérées gravitairement jusqu'au point le plus bas du site, donc dans la chambre de mesure globale. La canalisation de transfert vers Orano a un diamètre assez important, 1 600 millimètres. La CMG (la Chambre de mesure globale) récupère aussi les eaux ayant traversé la couverture - c'est ce que je disais tout à l'heure - avec des débits supérieurs à 30 mètres cubes par heure. Cela a été le cas puisqu'on des déversements de la CMED, donc des eaux de drainage couverture dans les eaux pluviales. La mesure du débit à cet endroit-là est réalisée par deux débitmètres électromagnétiques et selon le régime pluviométrique. On a un DN300 qui peut mesurer des débits jusqu'à 300 litres par seconde. Ensuite, on passe à un autre débitmètre, qui est le DN1200, qui peut mesurer quant à lui des débits jusqu'à 6 000 litres par seconde. Je vous ai converti en mètres cubes mais c'est pour comparer avec les résultats figurant dans le slide suivant.

Les eaux passent par le bassin d'orage. Ce bassin sert à réguler les débits. C'est-à-dire que le débit de sortie est inférieur ou égal à 70 litres par seconde. Et ce bassin a une capacité de 6 100 mètres cubes, ce qui permet de gérer une pluie centennale, mais on ne se trouvait pas dans cette situation.

La gestion de ces eaux se fait via les installations Orano. On a donc une convention entre Andra et Orano. Le contrôle radiologique et physico-chimique se fait à l'Andra et ensuite à Orano, avant rejets dans le ruisseau de la Sainte-Hélène.

Je vais vous présenter maintenant ce qui s'est passé durant ces deux jours. La pluie est tombée de façon discontinue. C'est la courbe bleue sur votre graphique. On voit qu'il pleut pendant ces deux jours et puis que cela s'est arrêté. Le 1<sup>er</sup> novembre, on a eu un premier pic assez important, entre 19 heures et 21 heures, période durant laquelle il est tombé 8,8 millimètres. Le 2 novembre, de 7 heures à midi, il est tombé 10,4 millimètres, et le 2 novembre de 15 heures à 17 heures, il est tombé 4,6 millimètres, soit au total durant ces deux jours 32,2 millimètres de pluie. On le voit sur la courbe orange, celle qui enregistre le ruissellement des eaux qui sont récupérées dans la Chambre de mesure globale

et qui sont donc les eaux pluviales : on voit qu'à chaque pic, on a eu une augmentation du débit qui est montée de 5,4 jusqu'à 265 mètres cubes par heure. Compte tenu de l'intensité de ces pluies, il n'y a que le débitmètre DN300 qui a pu mesurer ces débits. Il ne s'agit donc pas de fortes intensités.

On n'a pas eu de rétention significative dans le bassin d'orage et la gestion de ces effluents est conforme au domaine d'exploitation du CSM.

Voilà ce que l'on pouvait dire à propos de l'événement de la tempête Ciaran.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Madame Manuela MAHIER a la parole.

**Mme MAHIER.-** On voit aujourd'hui que l'on a de plus en plus de phénomènes pluvieux assez brutaux et violents, même en dehors de cette tempête. Là, on fait un focus sur la tempête Ciaran, mais je pense que l'on n'est pas à l'abri de refaire de tels points peut-être un peu plus spécifiques parce que depuis lors, on en a quand même connu d'autres. Ces autres épisodes étaient peut-être moins longs, mais cela peut être quand même assez massif. Du coup, est-ce que vous mettez en place... Alors évidemment, il y a les alertes et j'imagine que vous faites comme nous, mais est-ce que du coup vous portez une vigilance supplémentaire par rapport à ces phénomènes qui sont plus récurrents aujourd'hui ? C'est là ma première question.

Quant à ma deuxième question : on voit la problématique du ruissellement et malgré tout celle de l'infiltration aujourd'hui par rapport à la couverture. Et si je reviens à mes mégatuiles : demain, comment pouvons-nous traiter cela, à partir du moment où il n'y aura plus cette infiltration à travers la couverture, lorsqu'il se produira vraiment un ruissellement plus important, donc rétention, bassin d'orage, etc.. ? Et puis on voit qu'il y a des répercussions à Orano et sur ce que peut récupérer Orano. Et cela nous suggère une question que nous poserons plutôt lors de la CLI Orano et qui est relative justement aux répercussions, puisqu'on a assisté à des phénomènes historiques d'inondation. Je vais faire un jeu de mots : tout cela découle de ces sujets-là. En résumé, cela représente un réel sujet pour nous aujourd'hui. On s'en inquiète déjà pour notre commune au quotidien, notamment par rapport aux industriels, je pense qu'il y a là un vrai sujet. Je parle de la surveillance et après.

**Mme DENIAU.-** Concernant la gestion sur le site : le site a été conçu pour recevoir de fortes intensités pluviométriques, ainsi, il n'y a pas de souci au niveau du site. Il faut savoir que les eaux d'infiltration du drainage, au tout début de la conception, étaient prévues pour aller dans la Sainte-Hélène. En somme, la dimension des canalisations est conçue pour recevoir à la fois les eaux pluviales

de ruissellement et les eaux de lixiviation à travers la couverture. Je ne peux pas parler des mégatuiles mais, normalement, même si cela ne s'infiltre pas, la conception initiale est faite pour recevoir ces deux types d'eaux.

**M. RECARTE.-** En revanche et pour répondre à l'une des questions, et cela était « L'initiale » : on rechallenge aussi ce genre d'événements pluviaux, et notamment les fortes intensités durant de courtes durées, pendant les réexamens de sûreté, parce qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui... Il y avait eu l'exemple au CSA voici quelques années où il y avait eu d'autres soucis. Cela se produit de plus en plus ici. Cela fait trois ans que je suis dans la région, on m'avait parlé de bruine mais, finalement, c'est plus du style très intense et court. (Rires). Ce sont aussi des sujets qui sont rechallengeés lors de chaque réexamen et parce que l'on prend des types de pluviométrie différents aujourd'hui, c'est-à-dire des épisodes très intenses pour des durées très courtes.

**M. TORRES.-** Le dimensionnement des infrastructures a longtemps été basé sur des niveaux de retour de pluie, décennaux, centennaux ou autres mais pour des épisodes de 24 heures ou des choses de ce type. En fait, on se rend bien compte que... Mais c'est pareil quand vous gérez vos infrastructures, plus on imperméabilise, ce qui fait finalement le dimensionnement, ce n'est pas tant ce qui va tomber durant 24 heures parce que, malheureusement, ce n'est pas linéaire, mais si ce que l'on a prévu de recevoir en 24 heures - ou même seulement la moitié - on le reçoit en une heure, forcément, il faut que les ouvrages soient dimensionnés. Comme l'a dit Julien, ce sont des choses que l'on requestionne très régulièrement et je ne suis pas très inquiet s'agissant de notre capacité à adapter la conception au regard des outils, c'est l'objet même des réexamens que de vérifier que l'installation réponde bien au dimensionnement adapté, aux meilleures techniques disponibles, aux aléas climatiques, qui sont corrigés suivant des phénomènes réels et qu'ainsi on améliore (les installations). C'est un sujet à propos duquel on n'a peut-être pas la réponse immédiate, dans la minute même. Mais c'est clair - et tout à l'heure, on parlait de jouvence et de l'adaptation du site - que (inaudible) pour un sujet comme celui de la couverture, que ce soit les mégatuiles ou d'autres choses, c'est un vrai sujet. C'est-à-dire que, quelque part, on imperméabilise, même si on a des filtrations de tampon, à un moment donné (l'eau) va quand même ressortir puisque le but est qu'elle n'aille pas dans le stockage. Forcément, elle va ressortir.

On décale potentiellement le dimensionnement. Parfois, on met des bassins (inaudible) et la couverture joue un peu le rôle de tampon, mais il faut quand même la considérer... Cependant,

concernant l'organisation et par rapport à la première partie de la question, j'aurais tendance à dire que l'on fait partie des industriels qui sont avantagés dans le sens où, quand vous êtes exploitant d'INB, la réglementation vous impose déjà d'avoir une organisation qui vous permette de gérer des situations de crise - on parle de PUI ou d'autre chose - et d'avoir des installations qui ont été dimensionnées pour justement faire face à des aléas climatiques, mais pas seulement. On est plutôt avantagé mais, en même temps, il ne faut jamais rester les deux pieds dans le même sabot et se requestionner régulièrement par rapport aux situations. Je ne vous cache pas qu'en termes d'ajustements très pratiques, on a la capacité de pouvoir faire dormir des collaborateurs sur le site. Ce sont là des choses qui ont été améliorées par rapport à ce que l'on avait connu précédemment et cela nous permet d'éviter de les mettre sur la route, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, on a en permanence des ajustements en fonction d'une équipe dont la taille reste réduite. Il y a donc vraiment deux volets : infrastructures et organisation. En ce qui concerne les infrastructures, même si sans doute pas dans la minute, on parviendra toujours à s'adapter et cela fait partie de nos obligations. Et en matière d'organisation, on peut dire que cela passe.

**Mme MAHIER.-** Pour compléter vos propos, je m'interroge quand même sur la façon dont nous pouvons dans nos documents communaux de sauvegarde intégrer peut-être à un moment donné des éléments, qui sont les vôtres, vos référentiels, etc., de manière que nous sachions, ici, en interne, ce qui est mis en place en fonction de tel type de ...

**M. TORRES.-** ... En principe, c'est à la préfecture que ce type de documents sont régis, avec les PPI ou autres. Quant à nous, il est clair que nous avons un PUI, et il est tout à fait communicable aux communes, au moins pour une majeure partie du document. C'est vrai que je connais un tout petit peu moins leur (inaudible) mais, en général, ce sont les préfectures qui détiennent des documents de structuration de la gestion de crise plus générique, documents qui vont intégrer les plans particuliers des différents opérateurs, qu'ils soient POI, PUI, ou autres, et dont ils assurent la coordination. De la même manière, d'après les expériences que j'ai, c'est aussi le rôle de la préfecture de faire en sorte que, dans les documents de programmation urbanistique ou d'organisation de crise, il y ait une cohérence. Je ne sais pas comment c'est ...

**Mme MAHIER.-** Je pourrais reposer la question à la préfecture. Mais en état de crise, ici, on se pose la question parce que l'on n'a pas forcément le retour de la préfecture. Chacun gère un petit peu

son propre domaine, mais nous trouvant quand même sur un site d'implantation, on se pose cette question : s'il y a des déversements à Sainte-Hélène ou ailleurs, quels sont les référentiels ? La dernière fois, c'est Orano qui m'a appelé pour me dire qu'ils n'avaient pas dépassé. C'est Orano qui m'a appelé et non pas forcément la préfecture qui nous a fourni l'information. A un moment, il y a quand même un vide et on se retrouve un peu seuls. On est chacun dans nos sites et il n'y a pas forcément de coordination, même lors de fortes pluies. C'est à dire que, comme vous le dites, il peut pleuvoir très fort pendant quelques heures et on peut se retrouver dans une situation d'urgence. Or, durant ces quelques heures, on est tous un peu seuls. Je pense que c'est là un vrai sujet mais cela rejoint les retours d'expérience. Comme le disait Odile, il ne faut pas attendre d'effectuer un exercice pour se retrouver en difficulté dans la vie réelle. Du fait d'un phénomène climatique, on peut se retrouver dans une situation un peu compliquée.

**M. TORRES.-** Je dirais même que là où il y a une zone grise... Nous, typiquement, lors d'un événement de ce type, on ne déclenche pas de PUI. Il n'y a rien d'extraordinaire. Enfin, je dis « Rien d'extraordinaire » mais disons que ce n'est pas habituel, pour autant, on ne sort absolument pas du domaine de dimensionnement. Et comme on ne déclenche rien, il n'y a pas de réaction particulière. On ne va même pas informer. En revanche, lorsqu'on se trouve juste avant une situation particulière, où le cumul de situations normales sur différents sites peut quand même conduire à gérer une situation anormale sur le territoire, avec effectivement des inondations ou des choses de ce genre, c'est peut-être là où il faut voir comment cela peut un petit peu mieux s'organiser. C'est clair, quant à nous, lors d'une situation de ce type, que l'on ne déclenche pas de PUI, même si on surveille et on fait attention. Mais cela ne génère rien de particulier. Il n'y a pas eu de relation spécifique avec la préfecture.

**Mme MAHIER.-** Parce qu'il faut savoir que les habitants s'inquiètent. Désormais, lorsqu'il pleut beaucoup - et il y a même eu des inondations à une certaine époque – aujourd'hui, on a notamment dans les communes des remontées, on relève des inquiétudes. C'était juste pour préciser.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Monsieur HAMELIN demande la parole.

**M. HAMELIN.-** On peut quand même établir plusieurs constats : la tempête de l'autre jour était assez musclée, mais ce n'était rien à côté de celle de 1987 pour nous.

**M. FOOS.-** Oui, tout à fait.

**M. HAMELIN.-** En 1987, c'était autre chose. On a eu des pointes de vent à 200 km/h tandis que ce n'était pas le cas lors de la tempête de l'autre jour.

**M. FOOS.-** Même des dégâts. .

**M. HAMELIN.-** Concernant l'eau, c'est pareil. Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1987, il y a eu cette fameuse inondation, mais c'était bien autre chose comparé à ce qu'il a pu pleuvoir dernièrement. C'est vrai qu'il y a huit jours, donc mardi dernier, c'était un petit peu limite. Il y avait quelques ruisseaux qui ont débordé en aval de Digulleville. Mais ce n'était rien en comparaison avec ce qui s'est passé en 1987.

**M. HAMELIN.-** Le réchauffement climatique à La Hague date donc de beaucoup plus (inaudible).

*Rires dans l'assemblée*

**Mme THOMINET.-** Si je puis me permettre, même si ce n'est pas (inaudible), pour compléter ce qu'a dit Manuela et mes collègues : c'est vrai que la réunion que l'on a qu'on a faite au niveau de la préfecture était importante parce que ces sujets ont vraiment été bien abordés. J'espère que... (inaudible). Merci d'être présente aujourd'hui encore, parce que vous voyez bien que c'est un problème qui est vraiment commun à toutes les Clis. C'est le retour que l'on a de l'information, de la culture à propos d'événements dits « extraordinaires », parce qu'il y a des événements ordinaires bien sûr c'est normal. Il ne faut pas non plus mettre de pression concernant la dangerosité. Mais c'est quand même important que la préfecture soit chaque fois un relais pour toutes les communes qui font partie du périmètre.

**Mme DENIAU.-** Vous parlez là des problématiques vraiment liées à L'Andra ou ...

**Mme THOMINET.-** ... Quels que soient... Que ce soit l'Andra, Orano ou Flamanville.

**M. HAMELIN.-** Mais c'est vrai qu'avec le travail qui a été réalisé, l'énorme travail qui a été effectué par les collectivités depuis une vingtaine d'années, il faut quand même reconnaître qu'une micro-coupure d'électricité, avec le vent qu'il y a eu, ce n'est quand même pas si mal.

**Mme THOMINET.-** C'est autre chose sur notre territoire.

*Différentes personnes réagissent et parlent en même temps. Peu audible. Visiblement, ils acquiescent.*

**Mme THOMINET.-** Il y en a encore qui n'ont toujours pas le téléphone. J'aime mieux vous dire que...

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres interrogations ? Non, on va donc passer au point suivant.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Le point suivant concerne les questions diverses. Pouvez-vous nous communiquer une information sur le PUI, un retour sur le PUI du 1<sup>er</sup> décembre, même si vous le faites rapidement ?

**M. RECARTE.-** Oui, en aparté, on a effectué notre exercice « Plan d'urgence interne » annuel, vendredi après-midi dans le Centre, donc exercice PUI conventionnel, l'objectif étant cette fois d'évaluer la coordination entre notre gardien sur site, les équipes prestataires, l'Andra et l'intervention du SDIS, sur une thématique « Accident grave de personne en zone délimitée », donc en zone radiologique.

Le scénario était le suivant : l'un de nos prestataires tombe d'une échelle entre deux locaux et dans un dans un espace exigu et l'objectif était justement d'aller tester la façon d'extraire cette personne depuis cette zone assez exiguë en zone contrôlée et il s'agissait de la faire ressortir également par des passages qui étaient peu simples d'accès.

Le test PUI a été déclenché à 14 heures 28, de mémoire. Les pompiers sont intervenus dans la foulée. Ils avaient été prévenus avant parce que l'alerte a été donnée par l'un de nos prestataires qui a découvert la personne au sol. Le prestataire l'a remonté à l'agent du poste de garde, qui a immédiatement prévenu à son tour les secours, puis l'ingénieur Sécurité du site. Dans la foulée, on a gréé le poste de commandement localisé parce que cette situation « Accident grave de personne » dans l'installation vaut déclenchement de PUI. Donc, gréement du poste commandement localisé dans la foulée, vers 14 heures 35, dans ces eaux-là. Ensuite, on a déroulé le plan d'information local, du moins notre Direction, les mairies. En premier lieu, ce fut l'ASN avec l'alerte générale-test, puis notre ASN locale.

Par ailleurs, on a pu relever que l'on aurait dû prévenir l'astreinte ASN avant notre ASN locale. C'est l'un des Rex tiré de cet exercice. Ensuite, on a pu suivre le déroulement de l'exercice avec notre ingénieur Sécurité sur place, accompagné d'observateurs qui ont suivi les pompiers durant le

déroulement, qui les ont accompagnés lors de la fourniture de dosimétrie, l'accès dans les locaux, l'appui pour l'extraction de la personne de ces locaux, les contrôles de nos contaminations en sortie jusqu'à l'évacuation simulée de la personne vers l'hôpital Pasteur.

On parlait de cela aussi : on avait voulu tester la communication en interne Andra d'une part, mais aussi et surtout vers les responsables du prestataire, parce que dans cette situation-là, il eût été nécessaire de les prévenir à propos du fait que l'on avait un blessé sur place et qu'ils puissent ensuite prévenir sa famille pour faire remonter l'information. La chaîne s'est déroulée tout à fait correctement, même si on a mis un peu de temps à les avoir au téléphone. Mais globalement, cela s'est bien déroulé sur ce plan-là.

L'exercice a duré à peu près deux heures pour sa totalité. Cela semble donner un petit peu de temps, néanmoins, le temps de réaliser chaque étape et de faire entrer les pompiers correctement sur place, on a déroulé tranquillement pour bien voir tous les aspects. Voilà en quelques mots le retour à propos de cet exercice.

Je pense que, de toute façon, on présentera lors de la prochaine CLI le Rex que l'on aura pu tirer de manière un peu plus précise, mais on a déjà noté tout un tas d'éléments au sujet du passage d'informations, des bons relais en interne, notamment pour aller plus vite et aller à l'essentiel.

**M. FRIGOUT.-** J'aimerais savoir quelles blessures virtuelles, vous aviez « infligé » à la personne ?

**M. RECARTE.-** Vous parlez de la personne tombée de l'échelle. Il est tombé sur le dos. L'idée était que la personne soit consciente mais avec un très fort mal de dos, les jambes ne bougeant plus.

**M. FRIGOUT.-** Entendu.

**M. RECARTE.-** L'idée était de le déplacer, non pas sur une civière, je ne me souviens plus de terme utilisé, si, « En coque » pour le sortir parce qu'on avait trois zones ...

**M. FRIGOUT.-** Vous avez déroulé le scénario le plus compliqué.

**M. RECARTE.-** Oui, mais d'après un scénario « assez simple », avec une simple blessure ...

**M. FRIGOUT.-** Enfin, pas compliqué s'agissant de la santé.

**M. RECARTE.-** Oui voilà, surtout pour l'extraction, c'est à la verticale.

*Différentes personnes réagissent et parlent en même temps. Peu audible. Visiblement, ils acquiescent.*

**M. RECARTE.-** Cela nous a permis aussi de nous poser la question suivante : finalement, les voies d'accès standard ne sont pas les plus simples. On a une voie qui serait toute faite via une sortie possible vers l'extérieur directement depuis ce local. C'est ce que l'on va regarder et remettre en service.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres questions ? Madame DRUEZ a la parole.

**Mme DRUEZ.-** Justement, les collectivités ont eu l'obligation de faire des PCS (Plans communaux de sauvegarde). Mais ce qu'il faut qu'elles puissent faire, c'est l'évaluation de l'ensemble des risques. Je pense quelque part que la question est : pour les populations, quels risques pourraient-ils émaner de l'Andra, du Centre, en cas de crise ? Ce qu'il nous faut inventorier dans les PCS, ce sont tous les risques potentiels. Effectivement, dans ce cas, ce serait peut-être plus en rapport avec l'eau, avec les inondations, etc. C'est cela que la mairie puisse mettre dans son PCS et avoir le lien avec vous à propos de « Qu'est-ce qui se passe lorsque cela touche l'habitant ? », quand cela sort du Centre. Parce qu'effectivement, vous, vous avez vos PUI, etc. Mais il s'agit plutôt d'interroger les risques que votre INB peut éventuellement avoir, quelles seraient les éventuelles conséquences pour la population en cas d'accident dans votre INB, et quel type d'accident ? Je crois que c'est cela qu'il vous faut regarder. Je parlais par rapport au PCS, ce sont donc les risques qui pourraient découler de ce Centre envers la population. C'est cela qu'il nous faut décliner ensemble et à partir de là, voir qui fait quoi.

**M. TORRES.-** Chez nous, ils existent. Alors peut-être nous faut-il communiquer là-dessus, c'est fort possible. En somme, l'étude d'impact de l'installation présente forcément la typologie, du moins la totalité des événements et des impacts que l'on peut générer.

Cependant, de notre côté, on a une activité puisque c'est un centre de stockage. Les impacts de nature à générer un impact de très court terme et qui nécessiterait... Déjà, en ce qui nous concerne, il n'y a jamais de mise à l'abri ou ce type de choses. Cela n'existe pas, même pour une inondation. De notre côté, on a imperméabilisé des surfaces qui restent raisonnables. Certes, on a la couverture qui fait un peu office de tampon, mais qui reste imperméabilisée. D'accord, il y a de fortes pluies. J'ai bien noté que c'était très loin de ce qui s'était passé en 1987 et je n'ai pas du tout en tête les relevés de pluie tombée en 1987, mais ce qui est certain pour nous, c'est que l'on se situe à des années-lumière de ce que l'on peut gérer et qui pourrait poser des problèmes. On peut lister tout cela, mais on n'a pas

d'événements, on n'est ni une centrale ou autre chose de ce type. Il n'y a pas de situation qui conduirait à une mise à l'abri des populations avec le Centre qui se trouve en phase de fermeture. Nous ne nous inscrivons pas du tout dans ce schéma-là. Pour autant, on peut prendre le temps de le lister au regard des scénarii et surtout des conséquences générées par les différents scénarios qui ont été évalués, et dans l'étude d'impact et dans la démonstration de sûreté. Cependant, on ne devrait pas avoir de choses à court ou à moyen terme. Cela étant et concernant les effets, pour un Centre comme celui-là, on en parle régulièrement. Forcément, ce dont on cherche à se protéger, ce sont les effets à plus long terme.

**Mme MAHIER.-** Non, mais je pense qu'effectivement il faut juste se le dire et que ce soit noté parce qu'aujourd'hui ce sont des questions qui existent, parce que tout le monde constate ces phénomènes et s'en inquiètent. Il faut donc juste se dire que concernant tel ou tel point, il n'y a pas de sujet, mais encore faut-il se le dire.

**M. TORRES.-** Nous sommes disponibles. Prenons le temps de structurer la réunion.

**Mme DRUEZ.-** Il s'agit de faire une clarification et puis de faire le point pour que cela puisse être clair s'il y a des interrogations.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** La parole est à Monsieur QUINGARE.

**M. QUINGARE.-** Une précision par rapport à cela : en fait, les PUI, c'est interne à l'Andra, mais pour l'instant, ces PPI ont déjà été fait à la préfecture ...

**M. TORRES.-** ... Oui, c'est la raison pour laquelle je disais ...

**M. LUNEL.-** ... oui, mais la différence, et je me permets de le dire : en résumé, il y a trois INB dans le nord Cotentin. Il y a des PPI pour Flamanville et Orano, mais il n'y a pas de PPI pour le CSM Andra. Cela, il faut le garder en mémoire.

**M. TORRES.-** Et c'est normal.

**M. LUNEL.-** Oui, c'est normal (inaudible) ...

**M. TORRES.-** ... Je veux dire qu'il n'y a pas de PPI parce que l'on n'a pas de situation justement ...

**M. LUNEL.-** ... Tout à fait. C'est pourquoi il y a peut-être moins d'articulations entre les collectivités et la préfecture parce qu'il n'y a pas ce PPI.

**M. TORRES.-** Parce qu'il n'y en a pas besoin, qu'il n'y a pas de situation qui le nécessite dans l'établissement.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Monsieur VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.-** Je souhaite juste intervenir sur ce point : en ce qui concerne le Centre de stockage, il y a quand même des exutoires que sont la Sainte-Hélène, les Roteures et le Grand-Bel. Si des fûts se mettent à fuir et que l'on retrouve d'importants radioéléments dans la Sainte-Hélène ou dans les Roteures, ou encore dans le Grand-Bel, la population peut être impactée. Alors, cela va venir doucement, mais que fait-on dans ce cas-là ?

**M. RECARTE.-** Ce n'est pas la même chose, une fuite rapide et quelque chose qui arrive doucement ...

**M. VASTEL.-** ... Non, dans ce cas, ce serait progressif mais Il faudrait quand même intervenir par rapport à la population.

**M. RECARTE.-** Justement, ce sont deux sujets. La progressivité, c'est quelque chose que l'on suit, j'allais dire au jour le jour, en tout cas annuellement et que l'on partage dans les bilans annuels de la surveillance. Justement, là aussi, l'ASN et l'IRSN vont venir nous chercher s'il y a quelque chose qui sort de l'ordinaire. Parfois on discute le becquerel sur certains points de mesure. En revanche, s'il y a quelque chose, s'il y a une situation rapide, une dégradation de fûts, ces scénarios sont étudiés et on a mis en place des dispositions pour limiter le rejet. Mais encore une fois, il n'y a pas de scénario qui nous mènerait à des rejets massifs ou importants vers l'extérieur du site. En ce qui concerne les rejets internes, on a des moyens de contrôle qui sont en place.

**M. HAMELIN.-** Pardon, mais on sait très bien que le stockage de la première tranche n'est pas terrible.

**M. RECARTE.-** Entre guillemets, je vous laisse le choix du terme.

**M. HAMELIN .-** Parce qu'éventuellement, tôt ou tard, tout cela va s'affaïsser. Il n'y a pas de mystère, c'est physique. Est-ce qu'il y a un risque potentiel qu'il y ait des échappements de tritium, entre autres ou de radioéléments qui peuvent se retrouver dans le fameux Grand-Bel ou (inaudible) ?

**M. TORRES** Déjà, dans ce que vous dites, il y a plusieurs choses, parce là on est en train de mélanger plein de choses et cela va devenir compliqué.

Vis-à-vis du tritium, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : ce ne sont pas les colis qui le retiennent aujourd'hui. C'est surtout lié à un événement des années 70, la présence de quantités importantes de tritium et une pollution dans l'environnement.

Ensuite et vis-à-vis de l'affaissement, on l'a souvent expliqué : ce qui peut se passer s'il y a un affaissement des colis, c'est une dégradation de la couverture et une perte d'étanchéité, justement de la couverture. C'est bien pourquoi on la suit et c'est aussi la raison pour laquelle on veut la renforcer, que l'on est présent et que l'on est en capacité d'agir puisqu'en fait, ce qui pourrait conduire à de tels événements, puisqu'il n'y a pas de scénario à cinétique rapide dans ce que l'on est en train d'évoquer, ce sont des fûts qui pourraient s'affaisser, ce qui conduirait à un éventuel affaissement de la couverture, à une perte d'étanchéité ou une dégradation de l'étanchéité de la couverture, et il faudrait en plus qu'en même temps on ne diagnostique pas qu'il pleuve, que cette eau puisse accéder aux colis, et à ce moment-là la transporter. Et il ne s'agit absolument pas du tout des phénomènes que l'on évoquait durant les premières interventions, des phénomènes à cinétique rapide, qui peuvent arriver dans d'autres installations avec d'autres risques, et qui nécessiteraient d'avoir une coordination. S'il n'y a pas de PPI pour le CSM, ce n'est pas par hasard encore une fois, mais c'est bien parce que l'identification des incidents ou des accidents qui peuvent se produire dans le Centre ne conduisent pas à la nécessité de mettre en œuvre un PPI spécifique.

A propos de tout le reste, c'est bien la vocation de ce site, et c'est le risque majeur que l'on suit et que l'on traite. Encore une fois, si l'on veut renforcer cette couverture, c'est bien pour diminuer aussi l'occurrence éventuelle du phénomène que l'on évoque là, à savoir une perte d'étanchéité de la couverture, de la pluie qui rentrerait en contact avec des déchets, et pluie qui pourrait partir. Le fait que des colis... Cela s'est déjà produit que des colis se soient affaissés, parce que la couverture vit, elle bouge déjà et c'est pourquoi on la suit. Est-ce qu'il va y avoir de plus grandes quantités ? On peut l'imaginer. Cela étant, la plupart était quand même remplie. Il va y avoir des comblements. Il y a des choses qui vont aussi s'autobloquer mais cela ne va pas générer du tac au tac un événement en chaîne, événement qui conduirait à un impact négatif.

Et c'est la raison pour laquelle, concernant ce centre, la vocation et, quelque part, le risque prégnant - et on y répond avec le suivi - il faut effectivement suivre son évolution pour vérifier qu'il n'y ait pas d'évolution de la présence de radioactivité dans l'environnement à l'extérieur du site. Là aussi,

cela ne sera pas du binaire, ce ne sera pas rien puis tout d'un seul coup. Ce sont des phénomènes à cinétique lente. C'est pourquoi cette surveillance permet de répondre à cela.

Cela ne répond pas à la question « Que ferions-nous si, d'aventure, on mettait en évidence la présence de radioéléments puisque c'était la seconde partie de votre question. C'est clair que l'on ne va pas y répondre maintenant. Il y a le sujet du tritium. Pour d'autres raisons, il y a des autorisations de non-consommation d'eau à boire dans certains ruisseaux ou autres. Ce sont des choses comme celles-là qui seraient mises en place. Mais dans le cas présent, on n'est pas dans un scénario catastrophe. Pour le moment, le centre remplit parfaitement son rôle. Toutes les présentations que l'on vous a faites à propos des performances de la couverture, elles sont là pour justifier que, même bien avant son remboursement, elle joue parfaitement son rôle. Les activités tritium diminuent dans l'environnement, ce n'est pas l'inverse. Il ne faut pas non plus passer d'une question très logique à des questions portant sur des événements ou des aléas climatiques, à forte pluviométrie, du style « Est-ce qu'il y a un sujet ou pas ? ». On se pose alors la question et on le traite jusqu'à se faire peur sur tout autre chose. Il s'agit là de deux phénomènes totalement différents.

Quant à moi, j'insiste : un événement du type de celui qui s'est produit dans le centre, c'est un autre sujet mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'on le regarde ensemble pour être bien d'accord et que cela soit facile de communiquer sur ce point. Ensuite, il y a le sujet de l'impact à long terme de ce centre, des performances de la couverture. Aujourd'hui, ce n'est pas nous qui le disons, ce sont l'Autorité de sûreté nucléaire, le Groupe permanent et l'IRSN : le Centre de Stockage de la Manche et sa couverture ont des performances qui sont tout à fait à la hauteur de ce pourquoi il a été conçu. Si on met de côté l'événement tritium - et ce n'était pas un événement lié à la conception ou à la performance du centre, mais un problème d'exploitation qu'il y a eu dans les années 70 - le centre, aujourd'hui, remplit parfaitement son rôle.

**M. HAMELIN.-** Par exemple, il pleut beaucoup depuis un moment, est-ce qu'il y a une marge importante entre le niveau de la nappe – parce que les nappes montaient – et les colis, le parking là-haut ? Existe-t-il une marge importante entre les colis et le haut de la nappe ?

**M. RECARTE.-** Oui, justement, c'est une marge que l'on suit. On a six piézomètres en dessous, qui sont instrumentés et qui permettent pour l'un d'entre eux de connaître le niveau exact. Quant aux cinq autres, c'est du tout ou rien, et ils nous disent « Là, on a dépassé le niveau d'information », le nôtre,

en interne. Et à partir de là, on met en place des mesures hebdomadaires pour vérifier le niveau de la cote. Du fait de ces mesures hebdomadaires, on vérifie que l'on est bien en dessous du niveau des radiers. On a des graphiques qui nous permettent de le vérifier.

**M. HAMELIN.-** Les marges sont-elles importantes ?

**M. RECARTE.-** Je n'ai pas les chiffres en tête et je ne sais pas si tu les as de ton côté ?

**Mme DENIAU.-** Actuellement, on est à plus d'un mètre et on considère que jusqu'à 50 centimètres... Actuellement, on est encore à plus d'un mètre en dessous des radiers.

**M. TORRES.-** Dans le CSA, dans l'Aube par exemple, la cote d'alerte se situe à 30 centimètres, et il nous arrive régulièrement de monter, mais c'est la base des radiers. Entre la base des radiers et le bas des colis, il y a encore de l'épaisseur en plus.

**M. HAMELIN.-** Oui, mais là-bas, dans l'Aube, c'est bétonné tandis qu'à l'Andra, la première tranche n'est pas bétonnée.

**M. TORRES.-** Oui, mais là, il y a toute une partie où il y a aussi les radiers.

**Mme DENIAU.-** Oui, là où se situe le plus haute de la nappe, c'est là où c'est bétonné.

**M. RECARTE.-** C'est la partie Sud.

**M. TORRES.-** En tout cas, c'est bien suivi.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il d'autres questions ? Je vais clore la séance.

Il y a un repas à Vauville, au restaurant de la Renardière, et pour ceux qui se sont inscrits.

Il y a des documents à vous remettre.

**Mme la PRÉSIDENTE.-** Merci à tous de votre présence et pour la richesse de ces débats.

Fin de séance à 12h